
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mardi 4 novembre 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{mes} Isabelle Brunier*, *Catherine Gaillard*, *M. Pascal Rubeli* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, et *M. Rémy Pagani*, vice-président.

CONVOCATION

Par lettre du 23 octobre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 novembre, mercredi 5 novembre et lundi 10 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre en vue d'ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-830 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire».

Nous vous distribuerons ce projet de motion et nous discuterons de l'urgence après le débat sur les prestations municipales aux rentiers AVS-AI.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-224: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra».

Elle sera renvoyée à la commission des pétitions.

4.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 7 mai 2008 sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» (IN-1 A)¹.

4.b) Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

- la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA» (P-201 A);
- la pétition intitulée: «Contre la suppression des prestations sociales municipales complémentaires à l'AVS» (P-202 A)².

4.c) Interpellation du 21 janvier 2008 de M. Simon Brandt: «Quelles conséquences sociales, budgétaires et fiscales suite au maintien des prestations OCPA?» (I-167)³.

Suite du premier débat

M^{me} Salika Wenger (AGT). Pour reprendre des propos tenus avant la pause, je dirai que, heureusement, le droit n'est pas une science exacte: autant de juristes, autant d'avis de droit! Dans le dossier qui nous occupe ce soir, le Conseil d'Etat a expliqué du haut de sa grandeur que l'initiative IN-1 n'était pas recevable. Or, ce sont les mêmes juristes qui ont commis la bourde que nous connaissons tous à propos de la fumée dans les lieux publics... On peut donc s'interroger sur la pertinence des commentaires du Conseil d'Etat.

Cela dit, j'en viens à mon propos. La politique ultralibérale qui a imposé, année après année, des économies au détriment des plus pauvres, sous prétexte qu'il fallait faire un effort, qu'il fallait un équilibre budgétaire, est en train de montrer ses limites, me semble-t-il. Je ne crois pas qu'aujourd'hui ces arguments soient encore recevables par quiconque en Suisse, pas plus que dans tous les pays confrontés à la crise, à savoir le monde entier, qui ont vu les banques centrales inventer des milliards et renflouer ceux qui jouaient au Monopoly avec l'argent des travailleurs... Les peuples ne sont plus dupes et je ne crois pas que les travailleurs et les retraités aient envie de continuer ce jeu auquel ils ne participent que comme exploités!

¹ Rapport, 2181.

² Rapport, 2188.

³ Interpellation, voir p. 2368.

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

C'est pourquoi A gauche toute! veut donner un signe. Certes, il y aura sûrement de nombreuses personnes pour nous expliquer que l'initiative n'est pas recevable, en citant les avocats... Mais ce n'est pas le fond du débat ici. Nous devons effectivement nous prononcer sur la recevabilité, mais j'ai envie de dire que c'est presque un prétexte. En fait, nous sommes en train de donner un signe fort, en disant que nous allons donner une aide à la population la plus défavorisée, c'est-à-dire aux personnes à la retraite. Et si le Conseil d'Etat – et un conseiller d'Etat en particulier – espère nous convaincre du mal fondé de notre décision, alors qu'il en prenne la responsabilité!

Nous, municipalité de Genève, entendons montrer que nous sommes extrêmement préoccupés par ce groupe de population. Que ceux qui ne sont pas préoccupés, ou qui pensent que les retraités sont trop riches, que ceux-là prennent la responsabilité de couper les prestations municipales. S'ils pensent qu'il est préférable de donner de l'argent aux banquiers qui se sont engraisés plutôt que d'aider les retraités, qu'ils le disent et qu'ils ne trouvent pas des prétextes juridiques fallacieux pour expliquer que l'initiative ne serait pas recevable.

Le seul argument valable est celui qui dit qu'il n'y a pas d'égalité de traitement entre les rentiers des différentes communes. En effet, il n'y a pas d'égalité de traitement, mais qui empêche le Conseil d'Etat, qui a tous les moyens de le faire, de mettre à égalité tous les retraités de notre canton? Ah, il va sûrement rétorquer qu'il faut faire des économies, encore une fois! Eh bien, ce sera à lui de l'expliquer et pas à nous!

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je plaide de manière extrêmement véhément, comme vous pouvez le constater, pour que nous votions la recevabilité de l'initiative. Cela va coûter cher? Oui, mais moins cher que la partie de Monopoly qui vient de se terminer! Moins cher que ce que cela va coûter aux travailleurs l'année prochaine et les suivantes! Moins cher que ce que cela va coûter à tous les citoyens de ce Canton en manque de rentrées fiscales! Pour notre part, si nous devons aller devant le Tribunal fédéral pour obtenir un peu de justice pour ce groupe de population que nous voulons défendre, nous le ferons, et nous irons même devant la Cour des droits de l'homme à Strasbourg!

Il nous faut montrer notre détermination: nous ne voulons pas couper dans les prestations aux personnes âgées et aux bénéficiaires de l'assurance invalidité. En recevant cette initiative, nous le montrons. Tout le reste, ce sont des prétextes fallacieux, et je laisse à ceux qui ont envie de les avancer la responsabilité de le faire! (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais tout d'abord répondre aux propos de ma préopinante d'A gauche toute! La seule façon de maintenir le cadeau de la

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Ville aux habitants qui sont en droit de le recevoir, c'est précisément de revoir la qualification juridique du versement en cause. Le seul moyen, ce serait que la Ville décide de verser non seulement le montant que verse déjà le Canton, mais en plus sa propre subvention. C'est la seule façon. Si on n'utilise pas ce moyen-là, la contribution de la Ville sera prise en compte dans le calcul des ressources des personnes ayant droit aux prestations complémentaires fédérales ou cantonales.

J'en viens maintenant à mon propos. Mesdames et Messieurs, il n'est pas question, pour aucun des groupes présents dans cette enceinte, de supprimer les prestations que la Ville verse. Ce que nous voulons et devons faire, c'est trouver le moyen légal et démocratique d'y parvenir. Pour le moment, nous sommes face à une décision de l'Etat qui dit qu'il arrêtera de payer. Nous devons donc réagir, mais pour réagir efficacement, il nous faut réagir intelligemment, et non pas émotionnellement. Sur le plan émotionnel, on peut essayer de convaincre les électeurs que c'est en suivant cette voie-là qu'on y arrivera. Mais, sur le plan juridique, c'est un raisonnement pitoyable.

A gauche toute! et l'Avivo se bouchent les yeux et les oreilles pour ne pas voir et ne pas entendre que le texte de l'initiative n'aboutira qu'à un transfert de charges. Le magistrat Tornare nous a expliqué il y a quelques semaines, en commission du règlement, que seule une petite partie des personnes ayant droit aux prestations municipales en faisaient la demande. Si tous les ayants droit en faisaient la demande, cela coûterait à la Ville une somme de 22 millions, qui serait purement et simplement transférée du budget de l'Etat au budget de la Ville. Or, ce n'est pas ce que nous voulons.

Voilà pourquoi il faut s'y prendre autrement et, comme certains l'ont dit précédemment, la seule manière de faire, c'est de changer la loi au plan cantonal. Si on ne veut pas que tous les braves gens qui ont cotisé pour soutenir l'initiative communale aient agi en vain, il leur faut lancer une initiative au plan cantonal. A défaut, des procédures successives seront engagées, qui aboutiront au Tribunal fédéral, lequel jugera que ce n'est pas une longue pratique qui fonde un droit. Car le Tribunal fédéral n'admet pas qu'une pratique continue au seul motif qu'elle a eu cours dans le passé: au contraire, il la supprime!

Mesdames et Messieurs, vous le savez, *errare humanum est, perseverare diabolicum*. Aujourd'hui, il est vraiment très regrettable que vous partiez sur des prémisses aussi dommageables pour la cohésion sociale que celles consistant à comparer les prestations de la Ville, les transferts de charges et la crise économique du moment!

M. Grégoire Carasso, rapporteur (S). Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante libérale que ses collègues au Grand Conseil font preuve

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

d'une bien mauvaise foi lorsqu'ils sabrent la politique sociale en place. D'autre part, j'aimerais, par votre intermédiaire, lui rappeler les votes de son groupe et de l'essentiel de la droite lors du budget 2008, lorsque nous nous prononçons strictement sur le maintien ou non – décision du Conseil municipal et de personne d'autre – des prestations municipales complémentaires. Madame Magnin, vous vous en souviendrez: votre vote était négatif. Alors, j'apprécie au moins que vos collègues au Canton assument leur position et qu'ils aillent jusqu'au bout!

Cela étant, j'interviens en tant que rapporteur sur les deux pétitions P-201 et P-202, que nous avons souhaité lier pour le débat et avec raison, puisque les ressorts, la matière première est rigoureusement identique. En ce qui concerne la pétition P-201, la commission sociale et de la jeunesse a souhaité, à une très large majorité, la renvoyer au Conseil administratif, répondant ainsi aux vœux des pétitionnaires. Elle a en revanche classé la pétition P-202, allant également dans le sens des pétitionnaires. En effet, cette pétition, lorsque nous l'avons traitée au début 2008, était sans objet, puisqu'elle ne portait que sur le projet de budget 2008, et les pétitionnaires eux-mêmes souhaitaient la classer. En l'occurrence, il y a donc relativement peu d'enjeu dans ces pétitions, mais la matière première, les ressorts du débat sont rigoureusement identiques à ceux de l'initiative IN-1.

Les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires sont une génération qui n'a, pour l'essentiel si ce n'est en tout et pour tout, que le premier pilier pour subvenir à ses besoins. C'est aussi une population qui, les années passant, diminue irrémédiablement, si vous me passez cet adverbe. Les prestations municipales complémentaires séparent les bénéficiaires du seuil de pauvreté et il est cynique, pour ne pas dire plus, de vouloir les rejeter dans la précarité pour des raisons pseudo-techniques. De plus, nier l'ambiguïté du débat juridique ce soir, comme l'ont fait les préopinants démocrates-chrétiens, c'est vraiment – vous me passerez l'expression – faire preuve d'autisme! Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a ambiguïté sur le plan juridique et j'aimerais donc, Mesdames et Messieurs, un peu plus de franchise de votre part sur le plan politique.

Enfin, pour terminer, je m'adresserai tout particulièrement à l'Union démocratique du centre. Je ne vous cache pas que j'aimerais beaucoup entendre son chef de groupe. L'Union démocratique du centre en Suisse se définit comme étant le parti des droits populaires, des classes populaires, de la démocratie directe, elle le clame *urbi et orbi*... J'aimerais donc entendre ce parti, qui nous présente sans cesse des initiatives flirtant très largement avec l'illégalité, défendre ce soir la non-recevabilité de l'initiative. Des milliers de Genevoises et de Genevois ont signé ce texte et vous voudriez, vous membres de l'Union démocratique du centre, les priver de se prononcer sur le sujet? Je ne vous cache pas que je me réjouis de vous entendre! (*Applaudissements.*)

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

M^{me} Danièle Magnin (L). Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M. Carasso qu'en l'occurrence il ne s'agit ni d'autisme ni de quoi que ce soit d'autre... La meilleure manière de procéder, c'est que les mêmes qui ont lancé cette initiative municipale la lancent au plan cantonal et, à ce moment-là, toute la population genevoise pourra voter. Par ailleurs, je ne vois pas ce que les prises de position de la députation de mon parti, ou d'un autre, viennent faire dans ce débat! Je ne suis pas députée et cela n'a rien à voir ici!

Maintenant, je voudrais quand même rappeler que les personnes dans le besoin à Genève ne sont pas seulement les rentiers AVS-AI, mais aussi tous les bénéficiaires de l'aide sociale. Dans ce domaine, c'est le RDU, soit le revenu déterminant unifié, qui doit servir de base pour les différents calculs, et non pas l'émotion que vous ressentez, que ressentent l'Avivo et A gauche toute! ensuite du changement de loi fédérale qui entraîne cette cascade d'autres décisions.

M^{me} Silvia Machado (S). L'intervention de ma préopinante tombe bien! Chers collègues, je ne vais pas en rajouter par rapport à ce qui a été dit par mes camarades socialistes, Verts et d'A gauche toute!, mais j'aimerais faire référence au rapport IN-1 A et notamment à certains passages qui ont attiré toute mon attention.

A la fin de son audition, selon le rapport, M. Longchamp fait précisément référence au RDU et «évoque le fait que l'Etat n'a pas les ressources humaines pour évaluer les gens qui vont souffrir de l'effet de seuil». Cette phrase m'interpelle, car cela veut dire qu'on prend des décisions, qu'on s'attaque aux prestations sans avoir les moyens d'évaluer quelles vont être les conséquences. Voilà pour le premier commentaire.

M. Longchamp dit aussi que l'Etat est en train de mettre en place un système informatique. Alors, je m'interroge: ou bien ce sont les ressources humaines qui manquent, ou bien c'est le système informatique qui est défaillant... Mais, en l'occurrence, il n'y a pas besoin d'attendre que l'Etat se dote des moyens nécessaires: il suffit de se rendre dans les services sociaux de l'Etat ou des communes, y compris la Ville, pour constater que tous les jours ces services croulent sous les demandes.

A la fin de son intervention, M. Longchamp, je le cite, «rappelle que, à Genève, il y a des dizaines de milliers de personnes qui vivent dans des situations des plus délicates». Il parle bien là du présent, et non pas de la situation à venir, du futur effet de seuil.

Dans ce rapport, une autre audition attire toute mon attention, c'est celle du professeur Hotellier. Celui-ci, je le cite à nouveau, «considère que l'initiative met en relief le rapport entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, souli-

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

gnant la délicate question de la séparation des pouvoirs et le fait que le Conseil municipal doit prendre une décision importante du point de vue à la fois institutionnel et social». Eh bien, je crois que le mérite de cette initiative qui suscite tous ces débats est de mettre en évidence les rapports entre la Ville et le Canton. Pour moi, il est clair qu'il ne s'agit pas seulement d'un transfert de charges, mais surtout d'un transfert de responsabilité politique. Or contrairement à M^{me} Brunner, qui indique dans son avis de droit que la Ville de Genève n'a pas de compétences en matière de politique sociale, je pense que nous en avons. Nous avons un département municipal chargé de la cohésion sociale et nous avons non seulement le droit, mais aussi l'obligation de nous occuper des problématiques sociales de nos habitants.

En conclusion, pour moi, cette initiative est non seulement recevable, mais elle est aussi parfaitement pertinente, et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de revoir vos positions.

M. Christian Zaugg (AGT). J'aimerais, en point d'orgue, reprendre un certain nombre de points qui ont été évoqués ici.

Il est tout d'abord – et j'y reviens – absolument inadmissible que l'Avivo, en tant qu'auteure associée d'A gauche toute! de l'initiative, n'ait pas été auditionnée par la commission du règlement et je tiens à dire qu'il s'agit là d'un déni de démocratie.

Cela dit, je relève, d'autre part, que la lettre du Conseil d'Etat, c'est-à-dire ici, en réalité, de François Longchamp, qui menace d'annuler la recevabilité de l'initiative est également inacceptable. Le Conseil d'Etat se doit d'être très prudent après l'affaire de la fumée passive dans les établissements publics... Eh bien, non, il a décidé de poursuivre dans une stratégie assortie d'avis de droit mal ficelés et nous sert là, à nouveau, un texte mal rédigé et juridiquement irrecevable. Nous le démontrerons et, s'il le faut, en allant jusqu'au Tribunal fédéral, et on verra bien qui aura raison! Comment ce qui se fait dans d'autres villes suisses: au Locle, à Zurich – même si le cas est particulier – ne serait pas acceptable à Genève? Une plaisanterie tout droit sortie des manches de Mandrake!

Le texte de l'Avivo est tout à fait pertinent. La menace du Conseil d'Etat d'annuler cette initiative constitue une violation flagrante de l'autonomie communale. Il est à cet égard évident qu'il faut se référer à l'article 36 et non à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, comme indiqué dans la lettre, pour connaître le champ des objets susceptibles de figurer dans une initiative communale.

Nous savons – et il suffit pour cela de prendre connaissance du contenu de la loi fédérale sur les prestations complémentaires – que la LPC et par extension son

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

épigone cantonal n'excluent nullement des prestations provenant d'autres sources, qui ne font pas partie du revenu déterminant pour la raison que les prestations d'assistance servies par les communes et, ici, la Ville de Genève n'ont rien à voir avec les prestations complémentaires AVS-AI.

Ces prestations peuvent donc, par voie de conséquence, être accordées à certaines catégories de rentiers sans pour autant diminuer le montant des prestations cantonales. Ou alors il faudra le faire savoir par courrier recommandé à la Ville de Zurich, au Locle en particulier qui a récemment augmenté ses prestations, voire à Winterthour, car le problème relève à ce niveau du champ national!

Tout cela conduit le groupe A gauche toute! à demander à ce Conseil municipal de sanctionner la politique irresponsable et antisociale du Conseil d'Etat, en acceptant tout au contraire la recevabilité de cette initiative, qui doit impérativement être soumise en votation populaire au peuple genevois. Comme dit l'aphorisme bien connu *vox populi vox Dei*, nous n'en doutons pas, le peuple sanctionnera cette politique en acceptant l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» à une large majorité.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Après avoir notamment entendu celles et ceux parmi nous qui sont des personnes de terrain, qui œuvrent professionnellement auprès des personnes précarisées, j'aimerais, comme notre collègue Christian Lopez Quirland tout à l'heure, appeler le Conseil municipal à la raison.

Aujourd'hui, dans ce débat sur la recevabilité de l'initiative, il ne s'agit pas de nous focaliser sur l'aspect juridique, sur les oppositions ou les recours à venir, mais de savoir si nous répondons à la demande sociale qui est celle de nos aînées et de nos aînés. Ceux qui travaillent sur le terrain remarquent chaque jour – comme l'a dit notre magistrat en charge du domaine social – que nos aînés font appel aux services sociaux, qu'ils soient publics ou du secteur subventionné, pour compléter leur AVS et pour vivre tout simplement.

Inutile de dire que dans un pays comme le nôtre, quand on fait partie d'une génération qui a travaillé toute sa vie, avec l'éthique du travail telle qu'elle a été mise en valeur, il est très difficile de demander de l'aide. A cet égard, il ne s'agit pas de faire la charité, mais bien de rétablir une égalité en faveur des hommes et des femmes de notre Ville arrivés à un âge avancé, qui ont travaillé et qui aimeraient finir leur vie dans la dignité. Cette égalité, nous la défendons notamment pour les femmes âgées. En effet, dans les débats qui ont lieu actuellement sur l'AVS flexible, on rappelle souvent que 50% des femmes retraitées ne bénéficient que de la rente AVS de base et n'ont aucun deuxième pilier, contre seulement 15% des hommes.

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Tant que ces chiffres ne seront pas corrigés par une assurance vieillesse digne de ce nom, la Ville, l'Etat, la collectivité publique doit remédier à ces inégalités sociales. Car, effectivement, nos aînés ne sont pas égaux au niveau de leur espérance de vie, de leur retraite, de la qualité de vie qu'ils peuvent espérer. Nous nous devons, en tant que collectivité, d'avoir un effet correcteur pour garantir à nos aînées et à nos aînés une qualité de vie minimale.

M. Christian Lopez Quirland (S). J'aimerais rendre à César ce qui est à César, Monsieur le président, et je vous demande de transmettre mes propos à M. Maître. Très sincèrement, je ne peux pas croire, connaissant ses qualités intellectuelles, personnelles, d'engagement, qu'il ait envie de tirer sur les personnes âgées, sur nos aînés. Je ne peux pas le croire même venant des bancs d'en face. Pourtant qu'avons-nous entendu ce soir?

Nous avons entendu que le combat que nous menions était stérile, que cela coûterait de l'argent, que nous faisions une erreur au niveau juridique... Or ce sont les mêmes arguments que la droite a utilisés au cours de l'histoire. Lorsque les mouvements féministes réclamaient le droit de vote pour les femmes de ce pays, ou lors des combats pour l'AVS, on argumentait de la même manière. Aujourd'hui, on revient avec les mêmes arguments et cela démontre bien quelle est la différence intrinsèque entre les préopinants de l'Entente et nous, socialistes. On a même entendu qu'il y avait trois avis juridiques contre trois: on se croirait à un match de foot! Eh bien, je suis désolé, nous ne sommes peut-être pas juristes, mais nous sommes fiers, aujourd'hui plus que jamais, d'être socialistes!

Par ailleurs, à l'appui de la morale qu'elle nous fait, l'Entente appelle à lancer une initiative cantonale. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, je vous prends au mot: demain, lançons ensemble une initiative cantonale et vous l'assumerez! Car, comme l'a dit M. Grégoire Carasso, c'est vous qui gérez les cordons de la bourse au niveau cantonal – où vous ne faites que couper, voilà bien le paradoxe! En Ville de Genève, l'Entente serait extrêmement sociale, contrairement au niveau cantonal? Non, soyons sérieux!

Pour notre part, nous souhaitons donner un signal fort en soutenant cette initiative et en acceptant sa recevabilité. C'est la moindre des choses que nous pouvons faire en faveur de celles et de ceux qui se sont mobilisés, en faveur de nos aînés, en faveur des générations futures, car rien n'est assuré, comme le montrent d'ailleurs les chiffres de la prévoyance professionnelle. Pour toutes ces raisons, nous voterons la recevabilité, en notre âme et conscience et avec fierté!

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs, je n'en crois pas mes oreilles! Qui voudrait dans cette salle supprimer des prestations aux personnes

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

âgées? (*Exclamations.*) Mais, non, pas du tout, vous vous trompez carrément! Pour ma part, je trouve complètement aberrant de faire croire aux personnes âgées que vous allez, vous les bons de la gauche, leur donner 185 francs, alors que vous savez très bien que ce montant va leur être enlevé de l'autre côté... (*Protestations.*) Mais bien sûr, et vous le savez très bien...

Le président. Madame Saez, je vous prierais de vous adresser au président!

M^{me} Odette Saez. Alors, Monsieur le président, vous transmettez aux bancs d'en face que je trouve leur attitude parfaitement scandaleuse, parce qu'ils jouent sur la crédulité des personnes âgées... (*Applaudissements.*)

Une préopinante parlait tout à l'heure de ceux qui travaillent auprès des personnes âgées: je passe ma journée avec ces personnes et permettez-moi de dire que je sais de quoi je parle! Ce que vous faites est scandaleux. Personne ici n'est d'accord d'enlever quelque chose aux personnes âgées. La meilleure preuve, c'est que nous, au Parti démocrate-chrétien, nous sommes contre cette initiative pour des raisons juridiques, mais que nous accepterons les pétitions P-201 et P-202... (*Remarques.*) Monsieur le président, vous direz aux bancs d'en face que j'ai l'habitude de les écouter sans les interrompre...

Le président. Je demande en effet aux bancs de l'Alternative d'être plus à l'écoute...

M^{me} Odette Saez. Personne ne discute la pertinence des prestations. Tout à l'heure, on parlait de la commission du règlement, mais je vous signale qu'à la commission du règlement il y a des représentants de l'Avivo, par le biais d'A gauche toute!, qui pouvaient défendre leur point de vue. Alors, je pense qu'en tant qu'infirmière m'occupant des personnes âgées toute la journée j'ai le droit de dire ce que je pense. Et ce que je pense – Monsieur le président, vous transmettez – des bancs d'en face n'est pas terrible!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, voilà un débat bien ridicule qui se tient ce soir. En effet, l'autorité de tutelle des communes qu'est le Conseil d'Etat – dont on aime à rappeler, en cette année électorale qui débute, qu'il est à gauche, majoritairement à gauche – le Conseil d'Etat a dit et répété que cette initiative ne respecte pas le droit supérieur et donc qu'elle est illégale. Que de populisme, que d'électorisme ce soir sur les bancs de l'Alternative – vous

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

transmettez, Monsieur le président, puisque je m'adresse à vous, qui êtes le président de tous les conseillers municipaux...

Sur le fond, répétons encore une fois que ces 185 francs ne seront pas versés. Si cette initiative aboutit, il faudra passer par les tribunaux, aller jusqu'au Tribunal fédéral... (*Remarque.*) Madame Wenger, je pense que vous êtes pour le débat d'idées et je vous prierai donc de bien vouloir écouter ceux qui n'ont pas la même opinion que vous! Si la Ville devait verser ces 185 francs, ils seraient repris par le Canton, alors que vous faites croire aux bénéficiaires qu'ils vont toucher plus.

En l'occurrence, voilà une majorité municipale qui, de débat en débat et de budget en budget, se plaint des transferts de charges de l'Etat vers la Ville, et qui propose ici de faire un magnifique cadeau au Canton, puisque celui-ci, comme l'a dit M. Longchamp lorsque nous l'avons auditionné, oscillerait entre 10 et 20 millions de francs. Alors un peu de cohérence, Mesdames et Messieurs! Nous comprenons bien, sur les bancs de l'Entente et de la droite, que vous faites votre campagne électorale sur le dos des aînés, et c'est scandaleux! Vous les utilisez, vous faites de la politique avec l'aide aux plus démunis. Pour notre part, nous n'entrons pas dans ce jeu-là, Mesdames et Messieurs. Vous aviez la chance, en tant que parlement, de dire le droit: vous avez fait un débat de foire, honte à vous! Nous, nous dirons le droit: cette initiative est illégale!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Le groupe socialiste a émis le vœu d'entendre le chef du groupe de l'Union démocratique du centre s'exprimer sur la recevabilité de l'initiative populaire municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI». Tout à l'heure, notre collègue Pascal Rubeli a donné la position de notre groupe. Mais, puisque notre collègue socialiste insiste, je fais volontiers droit à sa requête en lui confirmant que la gauche n'a pas le monopole du cœur et que la situation des aînés est aussi digne d'intérêt pour nous. Toutefois, pour l'Union démocratique du centre, l'Etat de droit obéit à un corpus législatif contraignant pour l'ensemble des habitants du pays. Ne pas respecter les règles du droit est pour nous impossible, car cela revient à terme à promouvoir l'arbitraire, ce à quoi nous nous refusons!

M. Simon Brandt (R). Je ne vais pas m'attaquer ici à la forme, car tout a été dit, mais je vais en revanche aborder une question de fond que personne n'a soulevée et qui me semble extrêmement importante, c'est la légèreté dont le Conseil administratif a fait preuve dans ce dossier, et encore ce soir! Tout d'abord, nous n'entendons pas le Conseil administratif sur la recevabilité de cette initiative, alors que nous savons tous qu'il a pris position, position qu'il nous a communiquée par courriel. En l'état, le Conseil administratif, qui comporte quatre mem-

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

bres de l'Alternative, a décrété cette initiative invalide pour des raisons juridiques! Vous pouvez donc nous faire la leçon en nous reprochant de n'être pas social, mais le premier qui a déclaré ce texte invalide, c'est votre propre Conseil administratif, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

Ensuite, le débat que nous avons ce soir aurait pu être évité si le Conseil administratif, et M. Tornare en particulier, avait fait son travail. On sait depuis plus de deux ans et demi que ces prestations vont malheureusement disparaître. On peut dire ce qu'on voudra, la seule chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est qu'il est malheureux de voir qu'elles sont en danger pour des questions de forme. Ce débat aurait pu, aurait dû être évité si le Conseil administratif et M. Tornare avaient fait un travail de fond, s'ils avaient présenté les propositions que le Conseil d'Etat réclame depuis deux ans et demi. Pierre-François Unger, à mi-2005, avant l'élection du Conseil d'Etat de 2005, avait réclamé des propositions à la Ville, pas de réponse! François Longchamp, lorsqu'il a repris le département, les a demandées plusieurs fois, pas davantage de réponse!

Il est donc un peu facile de se laver les mains et de dire que le Conseil d'Etat n'a qu'à prendre ses responsabilités. D'autant que ce soir, Messieurs du Conseil administratif qui êtes présents, non seulement vous vous lavez les mains sur la forme, mais vous n'avez même pas le courage d'assumer la position que vous avez prise, à savoir de dire ici que l'initiative est invalide. On ne vous a pas entendus et, de plus, vous n'avez même pas fait une déclaration de politique générale disant que vous aviez une solution au cas où ces prestations disparaîtraient.

Car nous sommes bien obligés, Mesdames et Messieurs, de prendre en compte le fait que ces prestations pourraient disparaître. Que fera alors le Conseil administratif? Dira-t-il que c'est la faute du Conseil d'Etat, qu'il est bien triste, mais qu'il n'a aucune proposition? Ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs! M. Tornare s'est fait réélire en 2007 avec le slogan «Priorité au social»: j'aurais préféré qu'il donne la priorité aux propositions! Il est facile de dire qu'on est en faveur du social, mais où est la proposition de remplacement des prestations municipales?

Là, je ne pose pas une question de forme, mais une question de fond: si par malheur le Tribunal fédéral donne tort aux initiants, si par malheur le Tribunal fédéral décide que ces prestations ne sont pas valables, que fera le Conseil administratif? Va-t-il tout reprendre de zéro, en acceptant que les personnes âgées n'aient rien pendant quelques années? Ces personnes sont dans l'insécurité sociale depuis deux ans et demi. Le Conseil administratif, par la plume de Patrice Mugny, leur avait écrit qu'elles ne toucheraient plus ces prestations. Puis, il est revenu en arrière. Alors, encore une fois, que fera le Conseil administratif si ces prestations disparaissent? Et pourquoi diable, alors qu'il sait depuis deux ans et demi que ces prestations pourraient disparaître – j'utilise le conditionnel pour ne fâcher personne – ne propose-t-il pas une politique compensatoire?

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Enfin, j'ai lu dans la *Tribune de Genève* aujourd'hui que le conseiller d'Etat François Longchamp avait fait des propositions en matière sociale visant précisément à éviter l'effet de seuil. En revanche, je n'ai entendu personne ce soir, au sein de l'Alternative, reconnaître que les prestations complémentaires actuelles et prévues par l'initiative seront pleinement touchées par l'effet de seuil. Quantité de personnes âgées ont un revenu tout juste assez bas ou tout juste assez haut, parfois à 10 francs près, pour toucher ou non ces prestations, et l'effet de seuil les touchera en plein. Cette question fondamentale, dans le cadre des prestations sociales, n'est pas résolue par l'initiative – ce qu'on pourrait à la rigueur comprendre, car c'est au magistrat municipal en charge du social de la résoudre. Mais, en l'occurrence, est-ce trop demander ou trop espérer de la part d'un conseiller administratif qui, ce soir, joue l'autruche et se cache derrière le paravent juridique, pour masquer l'absence totale de propositions de fond? Ou alors qu'il nous les fasse une fois pour toutes ce soir!

Mesdames et Messieurs, le débat sur la forme a été fait, mais j'aimerais que le Conseil administratif ait le courage de nous dire qu'il a pris position contre cette initiative – nous avons tous reçu cette communication. Et surtout, Monsieur Tornare, j'aimerais savoir ce que vous ferez si les prestations municipales disparaissent. Avez-vous prévu une politique compensatoire que François Longchamp et le Conseil d'Etat vous réclament depuis plus de deux ans?

Et j'aimerais conclure, Mesdames et Messieurs, en rappelant que mettre le Conseil d'Etat face à ses responsabilités, comme vous vous apprêtez à le faire – grand bien vous fasse! – sera pour vous une victoire à la Pyrrhus, puisque vous êtes majoritaires dans ce Conseil municipal, au Conseil administratif et, jusqu'à preuve du contraire, au Conseil d'Etat! Si ces prestations disparaissent, ce ne sera pas la faute d'A gauche toute!, qui n'est pas représenté ni au Grand Conseil ni au Conseil d'Etat, mais bien celle d'une partie de l'Alternative, les socialistes et les Verts, qui s'apprêtent à voter la validité d'une initiative pour masquer l'absence de propositions de leurs magistrats tant au niveau cantonal que municipal! (*Applaudissements.*)

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). M^{me} Saez dit qu'elle travaille auprès des personnes âgées, mais je crois qu'elle travaille chez celles qui sont riches... Nous, à A gauche toute! nous travaillons avec les personnes âgées qui n'ont pas de moyens, c'est là la différence! En fait, le problème, c'est qu'on attaque l'Avivo depuis qu'elle a eu des élus à la Constituante. Le jour même, on a commencé à l'attaquer, en parlant de lui enlever la subvention cantonale de 150 000 francs. Ce soir, je fais appel à mes collègues d'en face: c'est vraiment une honte pour la Ville de Genève de discuter toute la soirée de 185 francs, par rapport aux milliards qui s'envolent ces temps! Comme toujours, ce sont les plus petits qui vont payer...

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

M^{me} Odette Saez (DC). Je voudrais juste préciser que je travaille dans un secteur que vous ne connaissez peut-être pas, Madame Meierhofer: je travaille aux Libellules, aux Avanchets, au Lignon... Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose sur la richesse des locataires... (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais prendre un peu de distance par rapport à ce débat, dans lequel tout le monde défend ses personnes âgées, celles de la gauche, celles de la droite, celles du centre... En fait, le Conseil administratif nous regarde jouer cette partie de ping-pong avec un certain contentement, comme on peut le remarquer en observant M. Tornare... En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, j'en veux particulièrement au Conseil administratif, parce que c'est lui qui est responsable du débat de ce soir, un débat qui n'est digne ni de la gauche, ni de la droite, ni du centre. C'est M. Tornare lui-même qui a laissé aller les choses là où elles sont arrivées.

N'oublions pas que, dès le départ, le Conseil d'Etat a été très clair: il nous a mis face à nos responsabilités et nous a bien indiqué quelles étaient nos compétences. Ce soir, certains veulent faire croire que l'initiative serait recevable, mais nous savons que ce n'est pas le cas, et le Conseil administratif le savait avant nous tous. Pourtant, nous continuons à nous enfermer dans ce débat, dans cette espèce de marécage vraiment détestable...

Mesdames et Messieurs, lorsque nous en viendrons au fond du problème, non pas à l'aspect juridique mais à ce qui nous a tous animés, vous et nous, dans ce débat, c'est-à-dire le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS-AI, lorsqu'il s'agira de distinguer les rentiers qui doivent toucher ces prestations, eh bien, nous, démocrates-chrétiens, nous voterons en faveur de ces prestations. Mais nous sommes contre le fait de provoquer ce sentiment de flou, de laisser croire que nous serions dans la légitimité. Nous faisons confiance, au sein du Parti démocrate-chrétien, à notre Constitution, à la Confédération, au Canton et à la commune, et nous espérons que nous pourrions respecter ces institutions, comme c'est notre devoir d'élus.

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Sans allonger inutilement, je voudrais revenir sur deux affirmations entendues dans ce débat. L'une concernait la crédulité des personnes âgées sur laquelle les bancs de l'Alternative joueraient. Je ne peux pas laisser passer cela, dans le sens de ce que je disais tout à l'heure: ce n'est pas parce que les personnes sont âgées, peut-être malades ou bénéficiaires de l'AI, qu'elles n'ont pas toutes leurs facultés intellectuelles et qu'elles ne peuvent pas comprendre que renoncer à cette initiative, ne pas lui donner sa chance, revient à abandonner le combat. Or elles sont parfaitement en droit de continuer

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

le combat et d'essayer jusqu'au bout. Si elles abandonnent ici, elles sont sûres de tout perdre. Je crois donc qu'il faut arrêter de les prendre pour des imbéciles et leur faire confiance: elles mènent peut-être un combat perdu, mais elles en sont conscientes et elles veulent le mener jusqu'au bout.

La deuxième affirmation catégorique que j'ai entendue, c'est que cette initiative est illégale, et que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat l'ont bien dit. Comment peut-on être aussi catégorique d'un point de vue juridique, alors que même le professeur de droit constitutionnel Hotellier, après nous avoir fait part de son avis, a clairement affirmé qu'on ne savait pas comment le Tribunal fédéral trancherait? A ma connaissance, ni le Conseil administratif, ni le Conseil d'Etat, ni personne parmi nous n'a de meilleures connaissances juridiques que le Tribunal fédéral. On ne peut donc pas dire de manière aussi catégorique et définitive que cette initiative doit être déclarée irrecevable.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs, puisque j'ai une formation en assurances sociales et que je connais particulièrement bien les prestations complémentaires, je voudrais faire une démonstration par l'exemple. Pour calculer une prestation complémentaire de l'Office cantonal pour les personnes âgées, on fait toute une série de calculs savants entre les ressources des personnes, le produit de leur épargne, leurs besoins, et on arrive au bout du compte à un chiffre. Admettons que ce calcul ait donné le chiffre de 800 francs par mois que recevra l'ayant droit. Aujourd'hui, le montant de 185 francs correspondant à la prestation complémentaire de la Ville s'ajoute aux 800 francs et on arrive à un total de 985 francs.

Or, avec la nouvelle loi fédérale sur la répartition des tâches et les modifications qui s'en suivent, le Canton prendra en compte, dans le calcul des ressources, les 185 francs de la Ville et il donnera donc 800 francs moins 185 francs, soit 615 francs... (*Remarque.*) Mais bien sûr, c'est ainsi que cela se calculera! C'est ce que nous a dit le Conseil d'Etat, c'est ce dont il nous a prévenus et c'est ce que nous voulons éviter. Si on prend les 615 francs versés par l'Etat, ensuite du calcul des ressources qui intègre la prestation municipale, plus les 185 francs versés par la Ville, on arrive à 800, et plus à 985 francs! Il faut que les gens le comprennent bien, cela ne sert à rien de tourner autour du pot. Ce qui compte, c'est ce que les gens ont sur leur compte au moment où ils reçoivent leur rente. C'est pourquoi nous devons utiliser un moyen adéquat et non pas un moyen dont on sait très bien qu'il nous mène droit dans le mur!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il y a des choses que je ne peux pas laisser dire! Le représentant des radicaux, M. Brandt, a dit que le magistrat municipal n'avait

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

rien fait. C'est faux! Il a fait des propositions pour les personnes âgées, il en a fait pour les familles monoparentales, il a cherché des solutions, mais le conseiller d'Etat radical n'a rien voulu entendre et a dit que, de toute façon, il couperait!

Ce soir, j'ai l'impression que les bancs d'en face sont schizophrènes, c'est-à-dire qu'il y aurait une dichotomie totale entre leurs représentants au Grand Conseil, qui seraient très à droite et très antisociaux – cela, nous le savons tous! – et eux, les conseillers municipaux, qui seraient des humanistes et qui feraient une politique différente. Je ne sais pas à qui vous voulez faire croire cela, Mesdames et Messieurs. Il semble que vous ayez tous oublié les positions que vous avez prises l'année dernière au moment du budget, lorsque nous avons voté pour maintenir ces prestations. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de l'Entente, que vous avez voté contre! (*Exclamations.*) Alors, ne venez pas nous dire maintenant, la bouche en cœur, que vous êtes en faveur de ces prestations. Vous n'en vouliez pas l'année dernière!

Effectivement, nous sommes en année électorale – Monsieur le président, vous direz à M. Chevalier que c'est vrai – et il semble que tout d'un coup les bancs d'en face se trouvent une fibre sociale, mais pas trop, juste ce qu'il faut! Certains paraissent regretter le fait que l'initiative soit irrecevable, le fait qu'on veuille retirer ces prestations, ils regrettent que ce soit quelque chose d'inéluctable, de nébuleux, de flou... Mais attendez! Qui a pris la décision de couper? M. Longchamp aurait aussi pu trouver une solution, il aurait aussi pu faire des propositions. Or ce n'est pas du tout ce qu'il a fait. Il nous a mis le document en mains en disant que, dorénavant, c'était terminé et qu'il couperait! Trouvez-vous que ce soit une attitude sociale?

Alors, ne venez pas nous faire la leçon et nous dire que le magistrat Tornare n'a pas fait son travail! Il l'a fait, mais vous aussi, vous avez fait le vôtre! Aujourd'hui, j'ai donc un peu de mal à recevoir des leçons de votre part. Et si vous voulez nous prouver qu'effectivement vous avez changé, que vous avez réfléchi, que le sort des personnes âgées et des bénéficiaires de l'AI vous préoccupe vraiment, pourquoi ne votez-vous pas la recevabilité avec nous? (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Je pourrais répondre à tant de mauvaise foi par une preuve de mauvaise foi, mais je m'abstiendrai... Monsieur le président, vous appellerez à ma préopinante d'A gauche toute! que si les libéraux et l'Entente ont proposé d'abroger les prestations complémentaires de la Ville au dernier budget et qu'ils proposent ce soir de ne pas entrer en matière sur l'initiative, c'est du même combat qu'il s'agit, de la même prise de position. Il y a une cohérence parfaite dans les positions de l'Entente à ce propos et mettre cette cohérence en cause me paraît être une lecture pour le moins bizarre des événements qui ont eu lieu.

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Maintenant, j'aimerais poser une question au Conseil municipal, dans le cadre de cette initiative dont nous discutons: qui paie les subventions OCPA? est-ce la Ville? est-ce le Canton? Non, Mesdames et Messieurs, ceux qui paient les subventions OCPA sont les entreprises genevoises, qui par leur contribution à la vie économique et leurs impôts nous permettent les largesses dont nous avons fait preuve pendant tant d'années. Ceux qui doivent être encouragés, ce ne sont pas les politiques, mais les acteurs économiques de cette ville et de ce canton... (*Remarque.*) Je vous rappelle qu'au premier rang de ces entreprises qui contribuent aux revenus de notre ville et qui nous permettent de répondre aux demandes de subventionnements, d'être généreux à l'égard de nos concitoyens, en particulier les plus nécessiteux d'entre eux, ici les personnes âgées, au premier rang de ces entreprises figurent les banques... (*Protestations, huées.*) Oui, les banques, dont les profits extrêmement confortables ont financé largement, pendant ces vingt dernières années, vos possibilités de dépenser et d'allouer des aides aux citoyens qui vous paraissaient dignes d'en bénéficier, c'est-à-dire à ceux qui en avaient besoin, d'une part, et à ceux qui votaient pour vous, d'autre part!

Et c'est là où j'en reviens à l'initiative, Mesdames et Messieurs, à la position de la gauche par rapport à cette initiative, qui est une position purement électoraliste, dans laquelle on fait du clientélisme de bas étage, en essayant de tordre les textes – que tout le monde a commentés pratiquement dans le même sens – de les tordre pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils disent! Le revenu déterminant unifié est une mesure éminemment sociale et il n'y a pas de personnes âgées dans le canton qui soient plus nécessiteuses que d'autres, par hypothèse celles qui habiteraient en Ville de Genève par rapport à celles qui habiteraient au Petit-Lancy ou à Vernier... (*Protestations.*) Il s'agit là d'une manœuvre purement politique et les réactions excessives que provoquent mes propos sur les bancs d'en face me confortent dans cette pensée.

Mesdames et Messieurs, c'est notre rôle, en tant que délibératif de cette ville, de faire en sorte que les années dorées que nous avons vécues ne soient pas mises en péril par une politisation extrême et décalée de nos débats et de nos décisions. Il s'agit de faire en sorte que l'économie genevoise puisse prospérer de manière sereine et d'éviter d'ajouter du désordre au désordre. Nous discuterons tout à l'heure, dans le cadre de la motion urgente M-788, de la position des socialistes sur ce qui se passe dans le milieu bancaire. Je me ferai un plaisir de développer à ce moment-là la vision libérale. En l'état, évitons d'ajouter du désordre au désordre, favorisons le bien-être des entreprises à Genève et arrêtons de faire du clientélisme à courte vue. Voilà pourquoi il convient de refuser cette initiative!

Le président. Mesdames et Messieurs, voilà maintenant deux heures que nous débattons de ce sujet d'importance, il est vrai. A un moment donné, les

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

arguments des uns et des autres ne convainquent plus, à vous entendre. Après les prises de parole de M^{me} Olivier, de M. Baud et de M. Tornare, je propose que nous votions.

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, je prends la parole parce que je me suis sentie quelque peu mise en cause, non pas que je travaille avec des personnes âgées, mais parce que je suis dans la tranche d'âge des personnes qui, un jour peut-être, pourraient avoir besoin des aides complémentaires... (*Exclamations et rires.*) Je suis heureuse que cela en fasse rire certains...

En ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, je suis quand même étonnée de sa position, que je ne comprends pas et que je qualifierai de schizophrène. D'un côté, il n'acceptera pas l'initiative qui veut défendre ces prestations, mais de l'autre il nous dit qu'il défendra ces prestations. Je suis crédule, mais là je n'arrive vraiment pas à comprendre cette position.

Sans revenir sur tout ce qui s'est dit, je relèverai que ce débat revêt trois aspects. Je ne commenterai pas l'aspect légaliste et juridique: on a opposé les avis des uns aux avis des autres et chacun sait que dix juristes, c'est dix avis de droit.

Il y a ensuite l'aspect politique qui, ici, concerne les droits démocratiques – et non pas populistes comme cela a été dit. Il s'agit de laisser le droit à la population d'aller voter, comme cela a été très bien expliqué tout à l'heure par mon collègue Grégoire Carasso.

Et puis, le troisième aspect est l'aspect humain. On a évoqué à plusieurs reprises l'effet de seuil, les familles monoparentales, les jeunes qui débutent, qui auraient tout autant besoin d'une aide que les personnes âgées. Mais à qui la faute? Pourquoi devrait-on opposer les personnes âgées à d'autres nécessiteux? En l'occurrence, faisons en sorte que tout le monde puisse avoir accès aux aides sociales!

Par ailleurs, on nous rétorque qu'il y a peut-être plus de nécessiteux dans d'autres communes. Mais nous devrions nous féliciter, Mesdames et Messieurs de la droite, que ces prestations et ces aides sociales existent depuis des décennies dans notre Ville. Nous devrions plutôt souhaiter que toutes les autres communes fassent de même!

Enfin, j'ai une question. Les aides sociales, que je sache, étaient auparavant prodiguées en nature et je crois – M. le magistrat pourra me corriger – qu'elles ont été financières à partir de 1986. Or voilà que tout d'un coup, vingt-deux ans après, le Conseil d'Etat nous dit que ces aides sont irrégulières, non légales et non défendables, parce qu'il n'appartient pas aux communes d'accor-

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

der des aides sociales! Mais qu'a fait pendant ces vingt-deux ans l'Etat par rapport à ces aides? L'Etat et la droite, Mesdames et Messieurs, ont été bien contents que les bénéficiaires de la Ville reçoivent ces aides sans que cela coûte au Canton. Quant au montant, vous me direz que 185 francs, ce n'est pas grand-chose, que cela permet, comme on l'a entendu ici ou là, d'aller chez le coiffeur. Pour ma part, je ne cherche pas à savoir à quoi cela sert: je pense seulement à certaines personnes âgées qui sont dans le besoin et qui, une fois par semaine, le samedi après-midi, avec cet argent vont acheter de la viande à moitié prix!

Ici, nous devons, certes, voter avec raison, voter avec la tête. Mais, quelquefois, je vous en prie, votez aussi avec le cœur! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Baud (UDC). Je trouve inadmissible ce qui s'est dit là, à droite! On a parlé de largesses... Mais, nom de Dieu, quelles largesses? Je vous rappelle le fondement même de notre Confédération: «Un pour tous, tous pour un!» Cela veut dire qu'on ne laisse tomber personne! Mesdames et Messieurs, vous devriez avoir honte! Je rappelle qu'à l'OCPA il n'y a eu que 120 francs d'augmentation par mois en treize ans, 120 francs dont la moitié est fournie par la Confédération. Qu'est-ce qu'on s'est fendu, à l'Etat! Ce soir, on entend beaucoup de choses, mais bien peu parmi vous savent ce que c'est de ne pas manger à sa faim tous les jours...

En l'occurrence, c'est le Grand Conseil qui n'a pas fait son devoir, qui n'a pas fait son travail, mais le Grand Conseil est composé de nos partis, à nous tous! Alors, ne l'oublions pas et laissons le Grand Conseil faire son travail. Je ne pense pas que le Conseil municipal doive remplacer le Grand Conseil, ce serait lui tendre la main et je ne suis pas d'accord. Je refuserai donc l'initiative. Mais rappelez-vous que vos partis sont représentés au Grand Conseil, alors allez-y, appuyez, faites ce qu'il faut faire!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous demanderai de modérer un peu votre émotivité...

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, je vais calmer le jeu... Pour répondre à Simon Brandt, je dirai que, depuis 1999, j'en ai vu passer des conseillers d'Etat! D'abord, il y a eu Guy-Olivier Segond, qui était à ma place ici, qui a été maire de Genève et conseiller administratif de 1979 à 1990, puis qui est devenu conseiller d'Etat responsable à la fois de la santé et du social. C'était un excellent magistrat radical et, comme l'a rappelé Christiane Olivier, il a créé les prestations municipales, que les radicaux veulent supprimer aujourd'hui. C'est

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

intéressant... C'est un peu comme les rails de tram que les radicaux ont enlevés et que, maintenant, ils remettent...

Ensuite, il y a eu M. Unger, excellent conseiller d'Etat – sauf peut-être pour les fumeurs! – qui ne m'a jamais dit par écrit – oralement oui – qu'il voulait la suppression des prestations municipales. Jamais! Je vous mets au défi de trouver un texte de lui, lorsqu'il était responsable des affaires sociales, me demandant de supprimer les prestations municipales.

Enfin, depuis deux ans et demi, il y a François Longchamp, excellent conseiller d'Etat, brillant orateur et brillant juriste, ancien secrétaire général de Guy-Olivier Segond, qui connaît donc bien les prestations municipales.

Ce soir, les débats me font penser à un héros de la mythologie grecque nommé Protée, qui était polymorphe et qui changeait de discours quand il changeait de forme. Car il y a des discours polymorphes ce soir! Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs, des discours des représentants de la droite au moment des budgets des deux années précédentes: ils voulaient la suppression des prestations municipales. Ce soir, l'Avivo est à la tribune du public, les aînés nous écoutent: on ne parle donc plus de suppression, mais de faire peut-être autre chose avec ces 10,5 millions... D'ailleurs, plus on se rapprochera des élections cantonales, plus les discours seront polymorphes, que ce soit les discours des candidats au Conseil d'Etat qui veulent assurer leur réélection ou de ceux des députés qui veulent être élus ou réélus... Cela, j'en suis certain. C'est la nature humaine. Cela fait huit ans et demi que je vois cela, à droite, au centre comme à gauche. Je suis sans illusion à cet égard. Donc, le discours a changé et on n'oppose plus les besoins... Mais, pendant les débats sur le budget des deux années passées, j'ai bien entendu la droite dire qu'il ne fallait plus aider ces gens-là, qu'ils n'avaient plus besoin d'être aidés, depuis l'entrée en vigueur de l'AVS en 1947... (*Protestations.*) Oui, on l'a entendu, j'ai bonne mémoire, référez-vous au *Mémorial*!

Monsieur Brandt, quand les dossiers sont bien préparés par le Conseil d'Etat et par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, nous faisons vite avec M. Longchamp! Je citerai l'exemple de la répartition des subventions entre l'Etat et la Ville, que vous aviez approuvée. Certes, cela a un peu couiné dans les rangs socialistes, mais ils ont fini par accepter, et même M^{me} Olivier a voté pour!

En revanche, sur ce dossier-ci, comme l'ont rappelé certains, le Conseil d'Etat a aussi eu un discours polymorphe, en nous disant d'agir sur les effets de seuil et puis, halte-là!, que c'était son territoire! Car ce que veut le Conseil d'Etat, et pas seulement dans le domaine social, c'est priver les communes de certaines compétences et prérogatives, et cela quels que soient les conseillers d'Etat, qu'ils soient de droite, du centre ou de gauche, malheureusement.

Par ailleurs, on peut avoir raison sur le plan juridique, Madame Magnin – même si dix juristes égale dix avis! – mais nous faisons ici de la politique, et en

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

politique on est souvent dans le domaine des symboles. Des signes très forts ont été donnés dernièrement: l'Avivo a fait plus de sièges à la Constituante que le Parti radical, Monsieur Brandt! C'est un signe très fort. Nous sommes en période de crise et si on supprimait ces 10,5 millions – voire ces 22 millions puisque seulement 50% des ayants droit demandent ces prestations municipales – je suis persuadé que ce serait à peu près les mêmes personnes qui demanderaient une aide. M^{me} Olivier et d'autres qui se sont insurgés ont raison, s'agissant de la situation des bénéficiaires. J'ai rencontré une dizaine d'invalides et de personnes âgées, choisis d'après les lettres les plus touchantes que nous avions reçues. Je peux vous dire, sans pathos ni lyrisme, que ces gens ne trichent pas, mais qu'ils sont dans la mouise et qu'ils le seront encore plus lorsque la crise aura montré le bout de son nez, lorsque les effets de la crise économique et financière se feront sentir en 2009. Alors, est-ce le moment de supprimer les prestations?

Vais-je prendre le risque, avec mes collègues, de supprimer les prestations municipales, alors qu'une initiative a abouti – recevable ou pas, c'est à vous d'en décider – et que des bénéficiaires iront peut-être devant le Tribunal administratif puis devant le Tribunal fédéral? Comme pour l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le Tribunal fédéral prendra peut-être une décision surprenante, en disant à toutes les communes de Suisse qu'elles peuvent faire leur politique... Alors, vais-je prendre ce risque? Est-ce avoir du courage, Monsieur Brandt, que de prendre une décision ne tenant pas compte des effets suspensifs de l'initiative, effets suspensifs au plan politique, plus que juridique. Je ne vais pas prendre cette décision-là, et mes collègues non plus.

En l'occurrence, comme l'ont dit certains et notamment M^{me} de Weck Hadad – l'une des plus brillantes ce soir, c'est l'ancien prof qui le dit! – ce qu'il eût fallu faire, c'est lancer une initiative cantonale, si la droite en avait eu le courage, soit pour baisser les rentes OCPA, soit pour les augmenter. C'est ce qui a poussé aussi le Conseil administratif à écrire, dans son rapport au Conseil municipal: «Alors que la recevabilité formelle de l'initiative ne semble pas poser problème (chapitre II A 1), les conditions qui président à la recevabilité matérielle et à l'opportunité politique de l'initiative ne paraissent pas remplies (chapitre II B et III). En tout état de cause, il appartiendra au Conseil d'Etat de se prononcer finalement sur le plan juridique, sous réserve bien évidemment de la compétence du Tribunal fédéral.» Voilà ce qui est écrit. La position du Conseil administratif est claire. Nous n'étions pas tous d'accord, mais nous avons trouvé une majorité pour écrire cela.

Je rappellerai enfin, tout en restant modeste – pour une fois, diront certains! – que depuis 1999, dans le domaine social, ce sont des millions qui ont été alloués. Je ne parle pas ici du département des sports, que j'ai repris récemment et où le sport pour les handicapés, pour les aînés, pour les jeunes ou les femmes en difficultés, sont des créations de subventions récentes. Depuis que je suis magistrat,

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Monsieur Brandt, nous avons alloué 53 millions de subventions en plus, sans les mécanismes salariaux, c'est-à-dire 33% de plus. La petite enfance, depuis 1999, c'est 127% de plus. Et cela ne recouvre pas uniquement les salaires du personnel: en 1999, nous répondions à 31% de la demande, s'agissant des places de crèche, et nous en sommes à 67% cette année! Et je citerai enfin le catalogue pour les aînés, qui s'est élargi au-delà de la Cité Seniors. Parmi les personnes qui sont en ce moment à la tribune, je vois la présidente du club d'aînés des Pâquis: elle pourrait être mon avocate ce soir, mieux que je ne saurais l'être! (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. Brandt, qui a été mis en cause... (*Protestations.*)

M. Simon Brandt (R). S'il vous plaît! Moins vous passerez de temps à me huer, plus vite j'aurai fini! (*Remarques.*) D'une part, j'ai été mis en cause et, d'autre part, j'ai une interpellation qui est liée... En qualité d'interpellateur, je pourrais prendre la parole quinze fois si je le voulais! Mais, en l'occurrence, j'aimerais simplement vous rafraîchir un peu la mémoire, Monsieur Tornare. On va voir qui est le plus schizophrène...

Comme vous le savez, j'ai présidé la commission sociale et de la jeunesse quand la polémique a commencé, au début de cette législature. J'ai sous les yeux un historique des faits qui sort de votre département et qui dit: «En date du 16 novembre 2005, un courrier émanant de Pierre-François Unger, conseiller d'Etat alors en charge de l'action sociale, parvient aux communes. Un délai d'un mois est donné à celles-ci pour signaler au Canton, sur la base de la liste des bénéficiaires OCPA, les personnes bénéficiant des prestations communales régulières et les montants concernés. Renseignements pris, les villes doivent donc prendre en compte les prestations communales dans le calcul de la prestation cantonale.» Et le point suivant dit: «Les communes ont un délai pour émettre des propositions.» Ce document est à votre disposition, je l'ai ici!

M. Manuel Tornare, maire. Il date d'il y a trois ans!

M. Simon Brandt. Oui, mais vous dites que le Conseil d'Etat ne vous en a jamais parlé...

Le second document est un courrier que vous avez signé, Monsieur le magistrat, où vous dites, le 4 décembre 2007, à François Longchamp: «Je vous confirme que la Ville de Genève entend mettre en place, dans tous les cas de figure, une politique compensatoire visant notamment à aider de manière plus efficace les

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

personnes subissant un effet de seuil.» Où est cette proposition, Monsieur Tornare? Nous n'en avons pas entendu parler... (*Protestations.*) Vous vous contentez de dire qu'il faut maintenir ces prestations, qui sont touchées en plein par l'effet de seuil. Alors, à schizophrène, schizophrène et demi! Comme le montrent les documents signés de votre main que je viens de citer, vous n'êtes vous-même pas cohérent.

Monsieur Tornare, vous nous jetez souvent à la figure votre action dans le domaine de la petite enfance et autres réalisations. Je suis bien d'accord, vous êtes compétent en matière de petite enfance, mais comment pouvez-vous être aussi compétent dans ce domaine et laisser partir ainsi en décrépitude le dossier des prestations municipales? Et puisque le professeur m'a adressé la parole, je lui répondrai en tant qu'étudiant: cet après-midi, en cours de science politique, on nous a précisément appris qu'une bonne politique publique ne se mesure pas à l'aune des dépenses! (*Exclamations.*)

Le président. M^{me} Wenger demande la parole. Nous voilà repartis pour un tour...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Non, Monsieur le président, je voulais juste demander l'appel nominal pour le vote!

Le président. Etes-vous suivie? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, je fais donc voter les conclusions de la commission, qui accepte la recevabilité de l'initiative...

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, la recevabilité de l'initiative est acceptée par 38 oui contre 37 non.

Ont voté oui (38):

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Silja Halle (Ve),

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (37):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance (4):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36 B de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI*arrête:*

Article unique. – Déclare valide l’initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI».

Le président. Cette initiative est donc déclarée valide. Si un troisième débat n’est pas réclamé...

Des voix. Non, il n’y a pas de troisième débat!

Le président. Oui, il y a un troisième débat, puisque nous venons de voter un arrêté... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, nous venons de voter un arrêté que je vous lis: «Le Conseil municipal, vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36 B de la loi sur l’administration des communes, arrête: Article unique. – Déclare valide l’initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI»... (*Protestations.*)

Je suspends la séance durant quelques minutes...

La séance est suspendue de 21 h 50 à 21 h 53.

Le président. Je passe la parole à M. Froidevaux qui, en tant que juriste, saura mieux expliquer la décision du bureau.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En effet, je suis chargé de rapporter la position du bureau. S’agissant de la décision sur la validité d’une initiative, elle est fondée sur l’article 36 B de la LAC, lequel dit: «Le Conseil municipal se prononce sur la validité de l’initiative...» Nous sommes là dans nos fonctions délibératives. Or la forme particulière que prend, dans ce Conseil municipal, la fonction délibérative est l’arrêté.

En conséquence, le bureau a pris la décision de rédiger un arrêté, lequel ne peut faire l’objet d’un référendum, étant précisé que la LAC stipule qu’il doit être affiché au placard public. L’arrêté est définitif une fois le troisième débat acquis.

M. Alexandre Chevalier (L). En l’occurrence, nous demandons le troisième débat!

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

M. Pierre Rumo (AGT). Monsieur le président, j'aimerais savoir sur quel article précis M. Froidevaux se fonde pour dire qu'il est nécessaire de voter un arrêté...

Le président. C'est l'article 36 B de la LAC, qui renvoie à l'article 30: «Fonctions délibératives»...

M. Pierre Rumo. Tout à l'heure, nous avons voté sur la recevabilité, et non sur un arrêté. Certes, j'ai vu que, dans le passé, par exemple pour l'initiative «Sauvons nos parcs», il y avait eu un projet d'arrêté. Mais, ici, il n'a pas été rédigé, la commission du règlement n'a pas voté d'arrêté, et voilà qu'on nous en sort un, rédigé par le bureau, semble-t-il... Alors, pourquoi ne nous avez-vous pas annoncé, au début du débat, que nous voterions sur un projet d'arrêté? Pourquoi nous l'annoncez-vous en toute fin de parcours, après le vote?

Le président. Je comprends tout à fait que nous aurions dû vous envoyer le texte de l'arrêté dans l'enveloppe de l'ordre du jour... Il se trouve que le bureau a constaté que la validation d'autres initiatives municipales passait automatiquement par un projet d'arrêté... Nous avons téléphoné à la Surveillance des communes qui nous l'a confirmé. Comme la commission du règlement avait voté sur la recevabilité de l'initiative, sans rédiger de projet d'arrêté, le bureau s'est chargé de le rédiger...

M. Pierre Rumo. Je veux bien, mais pourquoi ne l'avez-vous pas annoncé avant? (*Brouhaha.*)

Le président. Eh bien, c'est ainsi! Mais, de toute façon, mieux vaut avoir un projet d'arrêté tardif qu'une décision qui soit invalidée par la surveillance des communes... (*Chahut.*) Je vais donc faire voter la tenue du troisième débat, qui doit être acceptée par un tiers des personnes présentes... (*Protestations.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Non, nous ne pouvons pas voter sur un arrêté qui n'a pas été présenté!

Le président. Il fallait bien rédiger un projet d'arrêté pour déclarer recevable l'initiative... Je fais voter la tenue du troisième débat...

Initiative, pétitions et interpellation: prestations de la Ville de Genève
aux rentiers AVS-AI

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée.

Le président. Le troisième débat aura lieu demain à 17 h 30... (*Protestations.*) Bon, alors je suspends la séance et nous ouvrirons une troisième séance à 22 h 10 pour faire le troisième débat...

La séance est suspendue de 22 h 5 à 22 h 10.

Le président. Mesdames et Messieurs, pendant la suspension de séance, nous avons été saisis d'une motion d'ordre de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Simon Brandt: «Pour le respect de l'ordre du jour du Conseil municipal: le Conseil municipal demande qu'une séance ne soit considérée comme terminée qu'une fois l'horaire de cette séance accompli.» Je passe la parole à l'un des auteurs de la motion d'ordre...

M. Alexandre Chevalier (L). Monsieur le président, vous aviez l'intention d'ouvrir une troisième séance, alors que la séance ordinaire de ce Conseil est censée finir à 23 h. Nous ne pouvons pas accepter que vous violiez ainsi l'ordre du jour et les procédures qui existent dans ce Conseil. Nous considérons, au sein du groupe libéral, que vous prenez beaucoup de libertés avec les procédures, Monsieur le président. A notre avis, la présente séance doit se terminer à 23 h et le troisième débat doit avoir lieu demain.

Le président. Je propose donc, pour éviter de perdre plus de temps, de faire le troisième débat demain... (*Protestations.*)

M^{me} Maria Pérez (AGT). Quant à nous, nous proposons d'ouvrir une nouvelle séance à 23 h, et nous aimerions que notre proposition soit mise aux voix, s'il vous plaît!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, il y a beaucoup d'émotion autour de cet objet... Pour tenir le troisième débat à 23 h, nous devons signer une nouvelle liste de présence, ce qui impliquera des jetons de présence supplémentaires. Votre proposition de remettre le troisième débat à

demain me paraît donc plus judicieuse. Arrêtons de nous exciter et remettons ce troisième débat à demain! C'est ce que nous préconisons sur les bancs de l'Entente.

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, vous avez décrété, il y a quelques minutes, une suspension de séance, en indiquant que vous ouvririez ensuite le troisième débat. Vient une motion d'ordre qui demande autre chose, mettez-la par conséquent aux voix!

Le président. Bien, je mets aux voix la motion d'ordre demandant de poursuivre la présente séance jusqu'à 23 h comme prévu...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 22 non.

Le président. Je mets maintenant aux voix la proposition d'ouvrir une nouvelle séance à 23 h, pour faire le troisième débat.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est refusée par 43 non contre 26 oui.

Le président. Nous tiendrons donc le troisième débat sur l'initiative IN-1 demain à 20 h 30, puisque M. Tornare me souffle qu'il ne sera pas là en début de soirée.

Nous abordons maintenant la motion d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-830: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire». Je passe la parole à l'un des auteurs pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, la motion que nous vous proposons vise à ce que nous puissions avoir une discussion politique et un mot d'ordre à donner aux deux représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève (BCGe), s'agissant de la proposition faite dimanche par le vice-président de la Banque nationale suisse (BNS), appelant de ses vœux – c'est une terminologie qui en surprendra plus d'un sur un marché prétendument concurrentiel – l'établissement d'un «code d'honneur» entre les banques cantonales et l'UBS. C'est un sujet on ne peut plus d'actualité et

si nous souhaitons nous prononcer et donner un signal politique aux représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la BCGe, c'est dans les tout prochains jours qu'il nous faut le faire, faute de quoi nous serions amenés à nous prononcer sur une motion devenue sans objet.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical ne voit pas pourquoi il serait urgent de débattre d'un article paru dans la presse dominicale. Même si c'est un vice-président de la BNS qui s'exprimait, il n'a pas parlé au nom de la BNS et il donnait juste une simple interview. Nous ne voyons donc pas en quoi ce débat devrait être mené urgemment dans ce Conseil municipal.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral ne votera pas cette urgence. Cette motion ne traite pas d'un sujet qui concerne le Conseil municipal et, de plus, les banques ont aujourd'hui besoin de sérénité et non de polémique. Cette motion n'est que pure polémique et, en plus, elle est dangereuse. Nous refuserons l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette motion déposée par le groupe socialiste est tout à fait d'actualité. Nous soutiendrons donc l'urgence.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, il n'y a pas urgence à ajouter au climat de défiance à l'endroit d'un secteur qui, de plus, ne concerne pas le domaine municipal.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Pour A gauche toute!, tout ce qui concerne la population concerne le Conseil municipal. Là, en l'occurrence, il y a plus qu'urgence: il y a le feu en la demeure! Nous soutiendrons donc l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous ne voterons pas l'urgence. Nous pensons que les motionnaires font preuve d'un opportunisme politique mal placé. Actuellement, l'Etat et la Confédération s'impliquent dans la résolution de la crise. Une fois de plus, la Ville de Genève s'arroge des prérogatives qui dépassent ses compétences. Je pense que nos représentants à la BCGe peuvent tout à fait transmettre nos positions, sans que nous votions une motion urgente à ce sujet.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons, semble-t-il, un problème avec le vote électronique. Je mets aux voix cette motion d'ordre par assis/debout.

Mise aux voix par assis/debout, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 37 non.

Le président. La motion M-830 sera débattue demain à 17 h 30.

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, dès lors que l'urgence a été votée, le débat peut avoir lieu à votre convenance. S'il vous paraît plus opportun de le fixer à lundi prochain, notamment pour vérifier la présence des magistrats concernés ou souhaitant se prononcer sur le sujet, nous n'y verrons pas d'inconvénient... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Carasso, nous traiterons la motion demain à 17 h 30...

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, la moindre des choses serait qu'on nous fournisse un minimum d'informations. La motion parle d'un article que peu ont lu et nous avons aussi besoin d'informations au sujet de la Banque cantonale. Si demain nous parlons sans savoir, ce sera du bouillon pour les morts, qui plus est des morts incompetents! (*Rires.*)

Nous ne devons pas dire n'importe quoi n'importe comment, et vous avez une responsabilité, Monsieur le président, de faire en sorte que nous donnions l'impression d'avoir un minimum d'intelligence par rapport au sujet que nous traitons! (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Pattaroni, le bureau ne va pas faire des recherches sur le sujet... Je crois qu'il appartient à chacun et à chacune d'entre vous de faire le nécessaire pour aborder le débat dans de bonnes conditions.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 28 299 000 francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 23 juin 2008 et a été débattu par la commission le 17 septembre 2008, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Bref rappel de la situation

La proposition PR-625 traite de la participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement du site contaminé de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière, soit 28 299 000 francs sur un total de 50 176 000 francs. Ces montants couvrent l'ensemble des phases de cette opération, depuis les investigations menées dès 2002, conformément à l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites), jusqu'à l'assainissement effectif dont les travaux s'étendront jusqu'en 2012. Cette dernière phase est mentionnée à la lettre e des étapes décrites à la page 6 de la proposition. Les frais de la surveillance postassainissement, qui s'étendent sur dix ans, ne sont pas compris dans cette demande de crédit. L'ordonnance d'assainissement du Service cantonal de géologie, sols et déchets du 8 février 2008 découle du projet définitif d'assainissement du 14 décembre 2007, et constitue une décision ayant force obligatoire pour les trois propriétaires des parcelles comprises dans le site, le Canton, les Services industriels de Genève (SIG) et la Ville de Genève.

¹ Proposition, 371.

Séance du 17 septembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, Rodolfo Zumbino, ingénieur au Service du génie civil, et Alain Davit, géologue cantonal

Après une brève introduction de la proposition par M. Macherel, M. Davit, par le biais d'un diaporama, a résumé l'historique des activités sur le site et de sa contamination depuis 1844. Il a également présenté le projet d'assainissement et la clé de répartition des coûts, détaillés dans la proposition PR-625. Il a précisé que, de 1844 à 1915, le site était occupé par une usine à gaz. Les différentes techniques de production de l'époque ont disséminé dans le sous-sol des matières polluantes comme du goudron, de l'ammoniac, du benzène et du cyanure.

Concernant les investigations, il a expliqué que plus de 100 forages ont été réalisés afin de mesurer le niveau de pollution du site. Pour l'impact de la contamination du site sur les eaux du Rhône, il estime qu'il est minime, mais que la législation impose cependant d'assainir les nappes d'eaux souterraines. Le projet d'assainissement retenu permet de réduire globalement l'atteinte à l'environnement du site et de garantir une qualité stable de l'eau du Rhône en aval du site. C'est pourquoi le principe de proportionnalité autorisé par l'article 15 OSites peut s'appliquer à ce cas.

Trois méthodes d'intervention ont été proposées et acceptées: évacuation et traitement des matériaux «off site», traitement sur place et recyclage ultérieur «on site», et intervention directe dans la nappe aquifère *in situ*. Cette dernière opération se fera par excavation afin d'attaquer au mieux les huiles visqueuses. En tout, 74 000 m³ de terre vont être excavés. Une partie sera traitée «off site» et évacuée vers des cimenteries ou des décharges, ou encore dépolluée par traitement thermique. Une autre partie, environ 19 000 m³, pourra être lavée sur place. Il insiste sur l'importance des mesures de protection dont vont bénéficier les ouvriers qui travailleront sur le site.

Concernant les coûts, il explique qu'il s'agit du plus grand site pollué du canton, dont l'assainissement est estimé à 50 millions de francs et dont la surveillance ultérieure coûtera 32 000 francs par an pendant dix ans. Pour la clé de répartition, il explique qu'elle est calculée en fonction de la responsabilité des propriétaires des parcelles (perturbateurs par situation = 10%) et, surtout, de la responsabilité dans la pollution (perturbateurs par comportement = 90%). A ce propos, l'Etat prendra à sa charge la part de responsabilité incombant aux deux premières sociétés anonymes s'étant succédé sur le site au début de son exploitation. La Ville est considérée comme responsable par situation à hauteur de 5% et responsable par comportement à hauteur de 51,4%. Les SIG participent aussi en assumant la responsabilité de la parcelle 3384.

Un commissaire libéral souhaite connaître les circonstances dans lesquelles la Ville est devenue propriétaire des terrains et leur valeur au moment de l'échange. Il souhaiterait savoir aussi comment on aurait fait si avant d'acheter on avait su qu'il faudrait les assainir après.

A ce propos, M. Davit répond que l'OSites n'est en vigueur que depuis 1998 et que l'assainissement consiste le plus souvent à corriger les erreurs du passé, même si les pratiques antérieures étaient parfaitement légales. Au sujet des circonstances, M. Davit explique qu'en 1896 la Ville avait sans doute dû trouver son intérêt à exploiter le gaz pour l'éclairage et le chauffage. C'est sans doute ce qui explique qu'elle ait consenti à payer 3,5 millions de francs – ce qui paraît cher pour l'époque – les installations de l'usine à gaz.

M. Macherel comprend que la question du commissaire libéral se réfère en fait à l'acquisition, beaucoup plus récente, de la parcelle 3340 dite aussi «parcelle flottante», d'une surface de 9000 m², qui présente le plus fort taux de contamination. A ce propos, il explique que, dans la clé de répartition générale, le facteur «propriétaire» (perturbateur par situation) n'influe que sur 10% du coût. C'est l'utilisation qui détermine la part la plus importante du coût (perturbateur par comportement), soit 90%. Or la Ville a intensément exploité l'usine à gaz qui se trouvait sur cette parcelle. Certes, la Ville a acheté ce terrain en ignorant sa contamination, mais c'est bien l'utilisation qu'elle en avait fait par le passé qui détermine aujourd'hui sa part la plus importante à l'assainissement. M. Macherel évoque aussi la situation de la partie du site qui appartient aux SIG et pour laquelle la Ville a obtenu une autorisation d'achat du Conseil municipal, et précise que la parcelle en question appartient toujours formellement aux SIG, ce qui justifie la participation de cette société à l'assainissement. Il ajoute que la Ville est actuellement en négociation avec les SIG pour acquérir ces terrains. De ces explications, le commissaire déduit que, si la Ville avait vendu son terrain contaminé à un tiers, elle aurait tout de même dû prendre part à l'assainissement au titre de perturbateur par comportement. A la question de savoir s'il faut assainir même si aucune construction n'est prévue, la réponse est affirmative. C'est une obligation légale.

Le commissaire demande également ce que le site représente par rapport à l'ensemble des sites pollués. M. Davit répond qu'il y a 900 sites pollués dans le canton, dont 12 qui sont contaminés. Le site de l'ancienne usine à gaz est le plus important par son programme d'assainissement et son coût.

Un commissaire radical demande pourquoi la part provenant de la Confédération est déduite de la part du Canton et non du prix total du projet. M. Davit répond que cela est lié au fait que le Canton reprend à sa charge la responsabilité de sociétés qui n'existent plus.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il y a d'autres sites fortement pollués dans le quartier de la Jonction.

M. Davit répond qu'il n'y a pas d'autres sites contaminés. Par contre, certains sites sont sous investigation, notamment l'usine Kugler, l'ancienne UGDO (Usine genevoise de dégrossissage d'or), la SIP (Société genevoise d'instruments de physique). Le commissaire demande s'il ne faudrait pas assainir aussi en amont de l'ancienne usine à gaz pour s'assurer vraiment que le fleuve n'est pas pollué. M. Davit confirme que la pollution du Rhône provient du site de l'ancienne usine à gaz et qu'il n'est pas pollué en amont. Le commissaire demande un compte rendu de la dépollution du site du Service des autos. M. Davit explique que le site était considéré comme contaminé. Il y a eu une répartition des coûts qui, actuellement, est examinée devant un tribunal.

Le commissaire demande comment va être géré le trafic des véhicules entrant et sortant du site. Il demande si des barges pourraient remplacer les camions qu'il s'attend à voir en grand nombre. M. Davit prévoit que le trafic se limitera à une dizaine de camions par jour, entre la Jonction et la Praille. M. Macherel explique que la solution des barges a été examinée, mais qu'elle est peu pratique pour le trajet que le matériau doit emprunter. Le matériau évacué sera donc chargé dans des conteneurs étanches pour être dirigé par camion vers la gare de la Praille, et de la Praille il sera acheminé par rail pour être enfin pris en charge par des sociétés de retraitement. Il assure que tout est mis en œuvre pour éviter les nuisances, y compris à proximité du chantier du tramway.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande quelle est la différence entre un site pollué et un site contaminé.

M. Davit explique qu'est pollué un site d'étendue limitée qui contient des déchets ou des terres souillées. Le terrain est contaminé à partir du moment où il représente une nuisance pour l'environnement alentour, par exemple une nappe liée à un cours d'eau. Il faut donc l'assainir. En Suisse, il y a 50 000 sites pollués dont 3000 doivent être assainis.

Un commissaire libéral aimerait savoir si l'obligation légale est toujours valable si, en cours d'assainissement, on découvre dans le sous-sol un site historique. Pour M. Davit, la réponse est affirmative.

Une commissaire d'A gauche toute! demande quelles mesures sont prises pour informer le public des alentours du chantier.

M. Macherel répond qu'un ingénieur en sécurité sera chargé de la sécurité sur le chantier et de la sécurité des personnes et de l'environnement en dehors du chantier. Une cellule d'information sera mise en place avec un plan de communication sur trois ans. Des séances d'information seront organisées et des imprimés d'information seront distribués. Par ailleurs, le pilotage politique des travaux sera assuré par le Département du territoire et le Département des constructions et des technologies de l'information, ainsi que par le département municipal des

constructions et de l'aménagement. S'agissant du planning, les travaux commenceront cet automne, après le départ des occupants actuels, annoncé pour le 15 septembre. A la fin du mois de septembre, on procédera à des analyses amiante, après quoi on palissadera le périmètre. Les travaux de creusement commenceront au début de 2009. Il prévoit que le site sera livré au plus tard à l'automne 2011 pour faire place au projet de reconstruction.

La commissaire demande si des évaluations des dangers sanitaires ont été faites.

M. Macherel répond que les mandataires des travaux doivent fournir un plan d'hygiène et de sécurité. Les entreprises en question doivent répondre à des exigences en génie civil, en hygiène et en sécurité. Six consortiums, aussi bien suisses qu'européens, ont répondu à l'appel d'offres. M. Davit ajoute que la sécurité est un souci présent à tous les niveaux, aussi bien chez les mandataires que chez les maîtres d'ouvrage.

Un commissaire socialiste demande (en rapport avec la clé de répartition) si, alors que la Ville produisait du gaz, ses installations éclairaient seulement la ville ou d'autres endroits dans le canton. M. Davit répond que la Ville assurait surtout l'éclairage de son propre territoire.

Le commissaire demande quelles entreprises seront engagées pour la dépollution.

M. Macherel répond qu'il n'est pas possible de donner des noms à l'heure actuelle, mais il signale que, parmi les réponses à l'appel d'offres, on retrouve des entreprises actives à Bonfol et à Kölliklen.

Le commissaire sait que de nombreuses entreprises actives dans la dépollution sont infiltrées par la mafia. Il demande quelles précautions ont été prises à ce sujet.

M. Macherel répond que des mesures seront prises pour assurer notamment la traçabilité de chacune des bennes sortant du site. Les entreprises doivent numérotter les bennes, noter minutieusement les dates et heures de leurs mouvements et fournir ces informations à la maîtrise d'ouvrage.

Le commissaire demande de quand date la dernière estimation des coûts.

M. Davit répond qu'elle est tirée du projet définitif d'assainissement de décembre 2007.

Un commissaire radical demande des explications au sujet de la gestion du trafic de la rue du Stand pendant les travaux.

M. Macherel répond qu'il est en effet prévu d'intervenir à 8 mètres sous la rue du Stand à une date encore à déterminer, juste avant le passage à cet endroit du

chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Pendant ce temps, la rue sera évidemment fermée. Les lignes de bus seront déviées sur la rue du Vélodrome, le boulevard Carl-Vogt, la rue des Bains et la place Bel-Air via le quartier des banques. Ce sujet sera abordé lors de la séance consacrée au TCOB.

M. Macherel s'engage à envoyer aux commissaires le phasage et le calendrier complet des travaux.

Un commissaire libéral demande si les dispositions de l'OSites sont dictées par l'Union européenne.

M. Davit répond qu'elles sont typiquement suisses. D'après lui, elles sont proches des critères de protection de l'environnement appliqués en Allemagne. Par contre, en France, les critères s'inspirent davantage de la gestion des risques sur la santé humaine.

Le commissaire demande ce que représente l'appel d'offres en volume de papier.

M. Macherel répond que l'ensemble du dossier, depuis six ans, occupe l'équivalent de six gros classeurs fédéraux.

Plusieurs autres questions des commissaires relatives à la proposition ont été étudiées à l'entière satisfaction de la commission.

Discussion et vote de la commission

Le représentant du Parti démocrate-chrétien constate que la Ville a une obligation légale. Son groupe est prêt à voter la demande de crédit.

Le représentant de l'Union démocratique du centre fait remarquer que ce sujet est sur la table depuis deux ans. Les enjeux sont connus et la Ville a une obligation légale à remplir. Son groupe votera également la proposition.

Le représentant libéral comprend que la Ville ait l'obligation légale de contribuer à l'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz. Il estime cependant que la part de la facture dont la Ville doit s'acquitter mériterait d'être mieux examinée, c'est pourquoi il se demande s'il ne faudrait pas auditionner d'autres personnes.

Pour le Parti socialiste, les explications sur la clé de répartition sont claires. Il n'y a pas lieu de retarder le vote sur la proposition.

Les Verts estiment que, le type d'assainissement ayant été choisi, il ne reste plus qu'à assumer son coût. Ils se disent prêts à voter la proposition.

La présidente soumet au vote de la commission des travaux la proposition PR-625 dans son ensemble.

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 2 L, 2 AGT, 2 Ve, 2 UDC, 2 DC, 1 R, 2 S.

En conséquence, la commission des travaux demande aux conseillers municipaux d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il est formulé ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Département du territoire, Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), du 8 février 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 28 299 000 francs destiné aux travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 28 299 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 000 francs destiné à l'équipement de «pôles presse» par la fabrication et la pose de 346 supports pour caissettes à journaux sur l'ensemble du territoire municipal (PR-638 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 23 septembre 2008, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier des notes de séance fidèlement prises par ce dernier et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer à la proposition exhaustive PR-638 du 16 juillet 2008, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 septembre 2008.

Séance du 23 septembre 2008

Présentation de la proposition PR-638 par M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M^{me} Franzisca Pilly Schluép, conseillère de direction au département précité, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, et M. Claude Brulhart, designer au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

En préambule, M. Maudet déclare que le Conseil administratif a entamé depuis plusieurs années une remise en ordre de l'espace public, sur les plans des services, de l'aménagement et de la propreté. Il mentionne que le piéton est, par exemple, confronté continuellement à des obstacles visuels ou physiques. Il ajoute que cette proposition s'inscrit dans une démarche de clarification du domaine public qu'il s'agit de mettre en valeur. Il remarque que les caissettes à journaux entrent dans cette problématique. Il rappelle alors que le nombre de publications est incertain et que ces caissettes se trouvent sur les domaines public et privé.

¹ Proposition, 1115.

M. Maudet précise que ce projet concerne évidemment le domaine public, lequel nécessite des autorisations. Il mentionne ensuite que les caissettes actuelles, outre leur aspect esthétique discutable, servent parfois de poubelles ou de projectiles. Il remarque, par ailleurs, que ces caissettes ne font pas l'objet de redevance, alors qu'il s'agit d'une activité commerciale sur le domaine public. Il explique que le Conseil administratif a donc mis sur pied, en 2005, un concours en concertation avec les éditeurs.

M. Maudet ajoute que la Ville a eu également la volonté d'associer les villes de Lausanne et d'Yverdon qui en sont au même stade que Genève. Celui-ci signale ensuite qu'une phase de test de ces «pôles presse» s'est ensuite déroulée en 2007 dans certains quartiers, avec un système à prépaiement. Il précise que l'expérience pilote ne s'est pas poursuivie, étant donné que le groupe Edipresse perdait plus dans cette démarche sur le plan financier qu'avec le vol de ses journaux, l'essentiel pour les éditeurs étant que les annonces soient lues. Il mentionne que l'expérience est donc revenue à un modèle payant et non de prépaiement. Il évoque ensuite les journaux gratuits salissant le domaine public, ce qui entraîne des coûts pour la Ville.

Le conseiller administratif remarque que cette question rend la création de caissettes spécifiques d'autant plus urgente. Il déclare alors que le Conseil administratif, d'entente avec les éditeurs, souhaite restreindre l'impact de ces caissettes sur le domaine public en diminuant de 30% leur nombre, soit 900 caissettes à la place des 1200 actuelles. Il ajoute que la concertation a également porté sur le prix, ce qui permettra à la Ville de conserver la maîtrise des emplacements et du nombre de ces installations. En outre, il ajoute que la Ville souhaite que les journaux qui seront vendus dans ces caissettes relèvent d'une presse rédactionnelle.

M. Maudet remarque que les éditeurs sont d'accord de disposer du même nombre de caissettes et de cesser leur course effrénée se déroulant jusqu'à présent. Il mentionne encore qu'une marge de 10% a été prévue afin de laisser la place à de futurs journaux, et qu'une taxation de 50 000 francs par année pour l'ensemble de ces installations a été arrêtée. Il remarque que cela signifie que la Ville aura compensé son investissement au terme d'une période de dix ans.

M. Brulhart ajoute que la Commission des monuments, de la nature et des sites a également été intégrée dans ce projet afin de choisir les sites.

A une commissaire demandant combien de temps nécessitera l'établissement de ces caissettes, M. Maudet répond que leur déploiement devrait se dérouler sur une année, en 2009. Il ajoute que les éditeurs ont prévu leur budget dans ce sens. Il précise que l'impact des travaux est réduit et qu'une journée devrait suffire pour ancrer les arceaux.

M. Brulhart rappelle que ce projet désencombrera le domaine public des caissettes actuelles se trouvant dans les rues de manière anarchique.

A une commissaire évoquant les journaux des associations de quartier et remarquant que rien n'a été prévu à leur égard, M. Maudet acquiesce et mentionne que ces caissettes n'entrent pas dans ce concept. Il ajoute qu'il est prévu avec son collègue M. Manuel Tornare de discuter de cette question avec les associations de quartier afin que ces dernières rentrent leur matériel le soir. Il rappelle qu'il n'est évidemment pas question de limiter la liberté d'expression.

A une commissaire remarquant, ensuite, que des regroupements de caissettes dos à dos sont envisagés et se demandant si cette disposition ne sera pas trop large pour les trottoirs, M. Brulhart répond que certains sites actuels comptent jusqu'à huit caissettes côte à côte. Il ajoute que placer les supports dos à dos restreindra l'emprise au sol.

A une commissaire demandant ce qu'il en est des prototypes de poubelles pour le papier qui avaient été placés en quelques endroits de la ville, M. Maudet répond que la réflexion portant sur les gratuits s'est tout de suite axée sous l'angle des déchets produits. Il explique alors que ces prototypes n'ont pas connu un grand succès, car les gens ne se sont pas rendu compte qu'il s'agissait de poubelles. Il ajoute qu'un nouveau modèle de poubelles devant récupérer le papier, et notamment les gratuits, a alors été installé sur la ligne du tram Cornavin-Meyrin-CERN, avec un résultat mitigé. Il mentionne que décision a donc été prise d'installer des grappes de caissettes de récupération aux points de passage, ce qui marche beaucoup mieux. Il précise que le coût de ces poubelles et de ces expériences est complètement supporté par les éditeurs.

A une commissaire mentionnant que le bloc de caissettes à côté de la Migros des Pâquis est complètement inutile puisqu'elle se trouve derrière la terrasse et qu'elle est à proximité d'un kiosque à journaux, M. Brulhart répond que les tests ont permis de mettre en lumière les endroits qui n'étaient pas pertinents. Il ajoute qu'il y a en l'occurrence trois sites qui devront être revus.

M. Brulhart ajoute que la liste des 40 pôles presse prévus est à la disposition des membres du Conseil municipal.

A une commissaire demandant si le chaos actuel est entraîné par l'absence de règles et se demandant également comment les caissettes sauvages seront gérées, M. Maudet répond que les rares règles actuelles ne sont pas appliquées. Il ajoute que les éditeurs ne maîtriseront plus les supports de ces caissettes et qu'une amende pourra être prononcée. Il rappelle que toute utilisation du domaine public nécessite une autorisation.

A une commissaire demandant ensuite si d'autres villes exigent une redevance, M. Pizzoferrato lui répond que Lausanne exige effectivement une taxe depuis de nombreuses années.

M. Maudet mentionne que les éditeurs n'ont pas discuté le principe d'une taxe. Il ajoute avoir le sentiment que ces derniers s'amusaient de cet oubli genevois.

A une commissaire demandant si le cahier des charges des nouvelles caissettes est en harmonie avec le mobilier urbain existant ou à venir, M. Brulhart répond que le cahier des charges est complet et comporte différents critères comme la modularité, la souplesse d'utilisation, la durabilité, l'homogénéité et une dimension esthétique neutre. Il précise que l'inox a été retenu en l'occurrence pour toutes ces raisons mais également pour sa facilité d'entretien.

A une commissaire demandant la durée de vie de ces caissettes, M. Maudet répond qu'une dizaine d'années est envisagée. Pour le surplus, il mentionne que les tests ont démontré que ce mobilier était moins vandalisé que d'autres installations du domaine public.

M. Brulhart signale encore que l'entretien des caissettes sera à la charge des éditeurs, qui ont donc intérêt à éviter les dégradations.

A une commissaire demandant le montant des taxes imposées dans les autres villes suisses, M. Pizzoferrato répond que la Ville de Genève sera dans la marge, à 10% près.

A une commissaire remarquant que cette taxe va amortir l'investissement de la Ville, laquelle gagnera de l'argent au terme des dix ans, M. Maudet répond que c'est une position politique. Il ajoute qu'il y a, pour le moment, un manque à gagner. De plus, il souligne qu'il est logique et normal d'avoir la maîtrise de ces supports.

A une commissaire se demandant ce qui se passera au terme de ces dix ans, le conseiller administratif répond que cette proposition concerne les supports, ceux-ci étant solides et durant plus longtemps que dix ans. Il rappelle, en outre, que le gain se situera surtout au niveau de la qualité des espaces publics. Par ailleurs, il ajoute qu'il n'est pas exclu, à l'avenir, de taxer les caissettes et non plus les mètres carrés.

A une commissaire lui demandant si l'article 4 est usuel, M. Maudet acquiesce.

Discussion et vote

La représentante du groupe A gauche toute! remarque que ce projet est bon et que toutes les questions ont trouvé des réponses et que cet objet sera adopté par son groupe. Elle signale que sa seule inquiétude porte sur la durabilité de dix ans, qui lui paraît courte.

Le Parti libéral mentionne que ce projet démontre qu'une concertation efficace est possible. Il ajoute être satisfait de ce dossier et remarque, par ailleurs, que la commission n'a pas entendu les éditeurs, mais il déclare faire confiance au magistrat.

L'Union démocratique du centre déclare que le montage financier est sérieux. Ce groupe pense que cette rationalisation est judicieuse et que la seule interrogation relève du design de ces caissettes. Le représentant de ce groupe signale que ce sont les caissettes dont la durée de vie est de dix ans et non pas les supports.

Les Verts déclarent que ce projet leur convient parfaitement. Ils constatent qu'une réelle réflexion s'est déroulée, notamment concernant la récupération du papier.

Les socialistes partagent ces opinions.

Le Parti démocrate-chrétien se déclare également séduit par ce projet et par l'approche intelligente du magistrat.

La présidente déclare que le groupe radical adoptera également ce projet.

Plus personne ne demandant la parole, la présidente passe au vote de la proposition PR-638.

Le crédit est accepté à l'unanimité des 14 membres présents (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 489 000 francs destiné à l'équipement de «pôles presse» par la fabrication et la pose de 346 supports pour caissettes à journaux sur l'ensemble du territoire municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 489 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Etat désastreux du quartier des Acacias et de la rue des Ronzades» (P-184 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La pétition P-184 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 8 novembre 2006. Elle a été traitée lors des séances des 4 décembre 2006 et 5 février 2007, sous la présidence de M. François Sottas. Les notes de séances ont été recueillies par M^{me} Tamara Saggini, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 décembre 2006

Lors de cette séance, les commissaires prennent acte de ce que les pétitionnaires ne pourront pas être auditionnés. En effet, le signataire principal, M. Maurice

¹ «Mémorial 164^e année»: Commission, 2534.

Corboz, âgé de 90 ans, auteur de plusieurs lettres de mécontentement à l'égard de nos autorités suite à un accident qu'il a subi sur le trottoir par un automobiliste distrait en rentrant chez lui, ne peut plus se déplacer. Sa femme et les cosignataires n'ont pas souhaité le remplacer.

La commission a discuté de la suite à donner en pareille circonstance. Dans un premier temps, la commission a mandaté son président pour reprendre contact avec les signataires et leur demander de nous envoyer une délégation.

Séance du 5 février 2007

Lors de la séance du 5 février 2007, le président nous a informés qu'il avait pris contact personnellement avec les signataires pour leur proposer un nouveau rendez-vous, mais que ceux-ci s'y sont refusés. A la lecture attentive des documents, il nous est apparu que la nature des plaintes concernerait l'utilisation du domaine public par les véhicules, à savoir en priorité les services du Canton. Après une discussion pour décider du classement de cet objet ou de son renvoi au Conseil administratif afin qu'il l'achemine au Grand Conseil, notre commission, eu égard aux attentions particulières que notre municipalité doit avoir envers les personnes âgées, présentes ou non, et encouragée de manière vibrante par l'un de ses membres, a voté pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif en le priant de la faire suivre au Grand Conseil.

Mis aux voix, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté par 7 oui (1 S, 1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) contre 2 non (Ve) et 5 abstentions (2 S, 3 AGT).

Annexes: texte de la pétition
 lettres du 20 juillet 2006
 note pour l'assurance maladie Concordia

3.07.06

Genève, le 30 juin 2006

MM les Conseillers municipaux

Nous attirons votre attention sur l'état désastreux de notre quartier des Acacias, particulièrement autour de notre immeuble, rue des Ronzades. Cette situation déplorable a naturellement des répercussions néfastes sur les habitants. Ce quartier pourrait être, avec son parc agréable, d'une qualité de vie merveilleuse, s'il n'y avait pas une abondance d'énergumènes: ivrognes, drogués, excités, - qui troublent le sommeil de chacun de nous, infectent de leurs déjections les abords de la maison et jusque dans ses couloirs. Durant toute l'année, il arrive que le bruit perdure jusqu'à des heures matinales très avancées.

Quant au parc lui-même qui nous fait face, où des tables ont été aménagées, les conditions sont idéales certes pour les habitants propres, mais aussi pour permettre à ces troubles nocturnes de s'adonner à leurs orgies en toute tranquillité et confort, sous les fenêtres de certains immeubles, dont le nôtre.

Nous savons que l'attitude prônée actuellement est la tolérance, mais il nous semble qu'il conviendrait également de ne pas oublier que "la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres"...

Espérant que vous serez à même, une bonne fois, de faire arrêter un tel scandale dont la réputation de Genève, ville des "droits de l'homme", ne sort pas grandie, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Un groupe d'habitants

Copie à : Commandant Etat Major Police
Chemin de la Gravière 5
1227 Genève 8

Ch Corby
p. adresse :
M^{me} A. Corby
3 rue des Ronzades
1227 Genève

Maurice Corboz
3, rue des Ronzades
1227 Genève

Madame Marie-Christine Cabussat
Cheffe du Secrétariat du Conseil municipal

Genève, le 20 juillet 2006

Avenant à notre pétition au Conseil Municipal
Votre lettre du 11 juillet

Madame,

Au nom de tous les pétitionnaires des immeubles des Acacias, je vous remercie d'avoir examiné notre requête et de la soumettre à l'examen de la prochaine séance plénière du Conseil municipal des 12 et 13 septembre.

Dans un autre registre, mais afférant également au désordre qui règne dans le quartier, je viens d'être victime il y a une quinzaine de jours d'un accident alors que je passais, essayant de me frayer un chemin sur le large trottoir de notre immeuble, 3 rue des Ronzades pour accéder à notre escalier.

Ce trottoir, comme presque en permanence, était encombré d'automobiles (entre 17 h.30-17 h.45, une quinzaine et plus), soit y stationnaient, soit y accédaient ou sortaient, ou encore étaient là, capot ouvert, en phase de réparation, souvent même des autos sans plaques d'immatriculation. La Régie Brollet, en son temps, avait installé sous les arcades de l'immeuble construit par des architectes, élèves de Le Corbusier (prétendument classé), force garages dont les autos devaient nécessairement avoir accès à la route et donc libre passage sur le trottoir. On a fini par confondre passage et stationnement, et tandis que le dimanche on verbalise à qui mieux mieux, la semaine, motus.

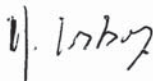
J'avais rendu attentives deux gendarmes à cette situation alors qu'elles inscrivait des contraventions sur l'autre côté du trottoir où a été aménagé un stationnement à disques. Comme je leur faisais remarquer la situation: "Monsieur, c'est normal. Les garagistes ont le droit de passage et il est bien compréhensible qu'une certaine tolérance soit accordée pendant que des clients sortent et entrent, et que les autres attendent un libre passage." Sans commentaire, vu la situation décrite !

On se demande également avec inquiétude pourquoi ou pour qui on a aménagé de si beaux et si larges trottoirs ? Maculés aujourd'hui à outrance...

..J.

Il serait peut-être également utile de jeter une fois un regard sur les raisons qui mènent à une telle permissivité. Je n'ai pas voulu alerter la presse estimant que la police a déjà assez de cas litigieux dans ce genre, mais j'ai peur qu'une telle condescendance à l'égard des garagistes ne soit pas complètement innocente et ressortisse encore à un de ces scandales de corruption dont on a défrayé la chronique ces derniers temps. J'estime personnellement que l'image de la police auprès du public ne gagne rien à être encore plus altérée et dégradée, mais j'aimerais que ceux qui ont pouvoir d'y remédier le fassent.

J'ai pris la liberté d'ajouter encore ce cas particulier - mais je sais qu'il n'est pas unique - à la *pétition Ronzades* de juin. En espérant que vous pourrez en faire un bon usage pour le bien de tous, je vous prie d'agréer, Madame, avec mes remerciements anticipés, mes salutations distinguées.



P.S. Depuis l'accident il y a un peu moins d'encombrement sur le trottoir mais pour combien de temps ?

Maurice Corboz
3, rue des Ronzades
1227 Genève
tél. 022) 342 89 21

Note pour l'assurance maladie Concordia

Je me permets d'ajouter quelques remarques à la feuille de maladie que vous m'avez envoyée.

Les circonstances dans lesquelles s'est déroulé l'accident méritent, il me semble, quelque attention des assurances, car il est inévitable que sur un trottoir très large qui sert plus au roulement, au passage, au parking et aux réparations des autos qu'aux piétons, des accidents plus ou moins graves arrivent.

J'essayais d'aborder l'entrée de mon immeuble d'habitation, au 3 rue des Ronzades Acacias par le large trottoir qui le borde, accès naturel, en me frayant péniblement un passage entre les nombreux véhicules qui l'encombraient, évitant de passer par la route très fréquentée pour contourner ceux sis au bord du trottoir, comme le faisaient certaines personnes, et surtout en faisant attention à ne pas être heurté par une voiture y roulant.. Alors que j'étais à quelques mètres près de mon escalier en avancée sur le trottoir et passais derrière la dernière ou avant-dernière voiture l'encombrant, l'une démarra en marche arrière et me heurta violemment. Je chutai lourdement avec les conséquences que vous voyez: blessures, fortes contusions, peau de la main arrachée sur toute la largeur, fatigue générale persistante, longue impossibilité puis gêne dans un travail sur ordinateur que j'ai entrepris il y a quinze ans et dont l'interruption à mon âge prend une importance énorme. Ce qui m'oblige également à formuler toute réserve sur les suites que pourrait avoir ce choc sur ma santé ultérieure.

Le chauffeur responsable aurait obéi à un signe de libre passage (je ne le charge pas spécialement, personne n'est à l'abri d'une erreur; et les garagistes eux-mêmes ? sans doute pensent-ils qu'ils auraient tort de se priver de ces commodités qu'on leur laisse à disposition!). Signe cependant qui montre bien que la préoccupation des automobilistes est d'abord de se dégager du trottoir pour accéder sur la route libre, oubliant les piétons.

Dans l'espoir que vous pourrez éventuellement appuyer la démarche que j'ai déjà adressée au Conseil municipal et aider à faire cesser un tel scandale dû à une indulgence assez intrigante de la part de la police, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (L). Mesdames et Messieurs, nous avons eu la surprise de constater que, pour cette pétition, les personnes qui avaient demandé à être auditionnées ne se sont pas présentées. Par conséquent, en vertu de la règle qui veut que les pétitionnaires expriment leurs souhaits auprès de la commission, nous ne pourrions pas, hélas, entrer en matière sur l'objet de leur insatisfaction. Nous avons bien entendu que le groupe démocrate-chrétien, compte tenu de l'âge des pétitionnaires et de leur incapacité à se déplacer, souhaitait que nous fassions preuve d'une attention particulière à l'égard de nos aînés. Nous savons bien que c'est le sujet du jour comme celui de demain, et nous ne voudrions pas négliger cet aspect de la question. Néanmoins, lorsque des pétitionnaires adressent une revendication au Conseil municipal, nous souhaiterions au minimum que l'un d'entre eux, voire un représentant désigné par eux se présente devant la commission. En l'occurrence, le président de la commission des pétitions leur a adressé deux demandes et les pétitionnaires ne s'étant pas présentés, nous avons décidé, nous groupe libéral, de classer cette pétition.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont refusées par 33 non contre 30 oui (6 abstentions).

Le président. Le renvoi au Conseil administratif étant refusé, la pétition est donc classée.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Interdire toute manifestation musicale sur la place des Grottes» (P-197 A)¹.

Rapport de M^{me} Charlotte Meierhofer.

La pétition P-197 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 12 septembre 2007. Cette dernière, présidée par M. Alexandre

¹ «Mémoire 165^e année»: Commission, 1054.

Wisard, a étudié cette pétition lors de huit séances et a auditionné, dans l'ordre suivant, M^{me} Peggy Guex, représentant les pétitionnaires, M. André Waldis, conseiller culturel, M^{me} Laurence Felder, coordinatrice de la Fête de la musique, M. le brigadier Christian Progin, du poste de police de Cornavin, M. Pierre Maudet, conseiller administratif, l'association Pré en Bulle, l'Association La Galerie, M. Jacques Folly, directeur du Service du commerce à l'Etat, et M. le premier lieutenant Claude Pahud, représentant l'état-major de la gendarmerie genevoise.

La rapporteuse tient ici à remercier M. Didier Grosrey et M^{me} Lucie Marchon sans lesquels le présent rapport n'aurait pu être rédigé.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 5 novembre 2007

Audition de M^{me} Peggy Guex, représentant les pétitionnaires

M^{me} Guex explique à la commission que, depuis un an, entre les travaux à la rue Montbrillant, ceux de la gare et les fêtes qui s'enchaînent continuellement, les habitants de la place des Grottes n'en peuvent plus. Les restaurateurs tout autour font appel à des musiciens pour animer leurs établissements, mais ne respectent généralement pas les horaires légaux. Cette pétition exprime donc le ras-le-bol d'une population qui n'en peut plus et qui aimerait retrouver un peu de calme dans son quartier. Répondant à diverses questions, M^{me} Guex s'étonne du fait que la Ville n'organise pas davantage de manifestations dans le parc des Crochettes qui, mieux dimensionné et plus éloigné, permettrait aux organisateurs et aux habitants de mieux cohabiter ensemble. Elle ajoute, au sujet de la Fête de la musique, que le problème réside, en particulier, dans un déroulement qui laisse la place, dès 22 h, à des orchestres plus bruyants et ce jusqu'à 3 h du matin. M^{me} Guex relève que, par ailleurs, l'antenne des agents de sécurité municipaux fermant bien avant la fin des manifestations, celle-ci ne peut intervenir de façon efficiente et que c'est tout à fait regrettable.

M^{me} Guex quitte la salle en demandant instamment au Conseil municipal de permettre aux habitants du quartier de vivre dans un calme retrouvé.

La commission décide d'auditionner: le poste de police des Pâquis, le département de la culture, le Service de la sécurité et de l'espace publics et le propriétaire du café La Cordelière.

Séance du 19 novembre 2007

Audition de M. André Waldis, conseiller culturel, et de M^{me} Laurence Felder, coordinatrice de la Fête de la musique

M. Waldis souligne, tout d'abord, que les Grottes sont un quartier plein de vie qui organise un certain nombre de fêtes pour le plus grand plaisir d'une bonne partie de ses habitants mais aussi, il est vrai, pour le déplaisir de celles et de ceux qui aspirent à plus de tranquillité.

M^{me} Felder rappelle que la Fête de la musique était au départ «éclatée» dans plusieurs lieux de la ville: Eaux-Vives, Grottes, etc., pour aboutir à un resserrement de la manifestation au centre-ville. Les habitants des Grottes se sont déjà manifestés en adressant des plaintes, en 2005, en raison de problèmes de bruit et de saleté, raisons pour lesquelles M. Mugny les a rencontrés en demandant aux organisateurs, réunis au sein de l'Association La Galerie, et aux participants d'améliorer le déroulement des fêtes. Elle relève que, dans ce cadre, une lettre avait été adressée au département de la culture demandant le maintien de ces manifestations. Répondant à une question, elle ajoute que le parc des Crochettes est déjà mis à contribution, puisqu'il accueille notamment le Festival de l'AMR immédiatement après la Fête de la musique. Elle complète sa réponse en indiquant que ces manifestations doivent impérativement se terminer à 2 h du matin.

Un commissaire demandant s'il est envisagé, à l'avenir, de maintenir la fête dans un secteur limité. M^{me} Felder lui répond par l'affirmative en stipulant que l'objectif est de contenir la manifestation afin d'éviter de nombreux déplacements. Concernant la répartition des scènes, elle ajoute que nombre de lieux sont attribués à des associations musicales, et de citer, à titre d'exemple: PTR ou encore l'AMR.

Un autre commissaire se demandant pourquoi l'on n'organise pas plus de concerts en salle, M^{me} Felder répond que des manifestations à l'intérieur ne correspondent pas à l'esprit de la fête et de tout ce qui tourne autour: stands culturels, grillades, etc.

La question des décibels étant ensuite abordée, M. Waldis rétorque qu'un acousticien fait partie de l'équipe chargée de surveiller les lieux et qu'il veille à ce que la limite fixée à 92 décibels ne soit pas dépassée.

Un intervenant souhaitant savoir s'il serait possible de déplacer les concerts de la Galerie, M^{me} Felder répond qu'elle n'écarte pas cette option qui doit être étudiée.

Une commissaire demandant ensuite si plusieurs orchestres peuvent jouer en même temps dans le périmètre des Grottes. M^{me} Felder lui précise que la règle du jeu ne permet pas à plus d'un orchestre de jouer en même temps dans le périmè-

tre des Grottes. Elle précise, pour terminer, que lesdits orchestres peuvent jouer durant la Fête de la musique, jusqu'à 1 h du matin, le vendredi et le samedi, et jusqu'à 21 h le dimanche.

Forte de ces informations, la commission décide d'auditionner l'Association La Galerie ainsi que la Maison de quartier des Grottes.

Séance du 10 décembre 2007

Audition du brigadier Christian Progin, chef de groupe du poste de police de Cornavin

Le brigadier indique tout d'abord à la commission que la gendarmerie ne dispose que de deux postes ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre: celui de Cornavin et celui de la Sécurité routière. Dès lors, des priorités ont été établies: les atteintes aux personnes, puis les dommages aux biens. Le bruit ne figure donc pas dans ses objectifs prioritaires.

Cela dit, il estime que les Grottes ne sont pas un quartier comme les autres. Il ne conçoit pas ce quartier sans une certaine animation, car les habitants en sont demandeurs. Certes, il comprend que l'on puisse en être incommodé si l'on habite la place des Grottes, mais tout lui semble rester dans certaines normes. Il relève, toutefois, qu'il a été interpellé par des habitants qui se plaignaient du bruit occasionné par la Cordelière, un bar sis sur la rue des Grottes, ainsi que par l'animation qui règne dans le squat situé en dessus. Il ne tient pas à oublier non plus le Duplex, un lieu de culture contemporaine qui ne dispose d'aucune isolation. Il relève, néanmoins, que les choses vont mieux maintenant.

Interpellé en ce qui concerne les interventions de M^{me} Guex, le brigadier précise qu'une main courante enregistre un peu tout ce qui se passe, mais que, devant le nombre de téléphones ou de plaintes, il convient d'effectuer un tri pour aller à l'essentiel.

Répondant à une question relative aux effectifs, M. Progin stipule que l'ouverture du poste au public s'achève vers 20 h et que, à partir de là, une patrouille tourne dans le quartier, jusqu'à 2 h du matin. C'est ensuite au poste de la Servette de veiller au grain en étendant son périmètre de contrôle.

La commission remercie le brigadier et entame une petite discussion relative aux effectifs de la police, au cours de laquelle une intervenante propose d'auditionner la cheffe de la police, M^{me} Bonfanti, puis un-e autre représentant-e du Département des institutions.

L'audition de M^{me} Bonfanti est refusée, mais la commission accepte, en revanche, d'auditionner le Département des institutions en tant que tel.

Séance du 18 février 2008*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif*

M. Maudet indique d'emblée que le champ d'intervention de la Ville de Genève en la matière est assez restreint, mais que les choses pourraient changer si le projet de loi concernant les nuisances sonores et donnant des compétences aux ASM pour agir devait être adopté. Toutefois, les agents peuvent d'ores et déjà faire des relevés et rappeler les règles de bienséance. Il estime cependant que les habitants pourraient faire preuve d'un peu plus de tolérance car, après tout, les manifestations ne se suivent pas continuellement. Il ajoute que le Service de la sécurité et de l'espace publics délivre des autorisations qui, en aval, font l'objet d'un contrôle par les ASM qui agissent en tant que médiateurs afin d'aplanir toutes les divergences.

Répondant à une question, il relève que, pour lui, les nuisances proviennent plus du tapage que des orchestres qui sont soumis à des règles préétablies en matière sonore. Il estime que la place des Grottes est un lieu approprié pour la Fête de la musique et qu'une attitude par trop restrictive pourrait conduire à des manifestations sauvages. Cela dit, M. Maudet regrette que le Canton ait supprimé la brigade antibruit, car ce dispositif permettait d'intervenir quand les choses prenaient de l'ampleur. Il est actuellement en discussion avec M. Unger afin que la loi relative aux établissements publics et aux terrasses soit appliquée avec plus de sévérité et il souhaiterait que les agents de ville aient davantage de compétences en la matière.

Une commissaire lui demandant pourquoi des ASM ne restent pas du début à la fin de la fête. M. Maudet relève qu'ils sont là durant les manifestations importantes, mais qu'une heure de travail au-delà de leur horaire correspond à deux heures normales, et que ces prestations dégarniraient ensuite l'effectif qui travaille durant la journée. Il convient donc, compte tenu des effectifs, de bien prendre la mesure des choses avant toute manifestation sur le domaine public.

Séance du 3 mars 2008*Audition de l'association Pré en Bulle, représentée par: M^{mes} Juliette Frachebourg, présidente, Monica Sommaruga, Fabienne Borel Radeff, Hélène Wuthrich Hom et M. Augustin Guardila*

M^{me} Frachebourg explique d'entrée que son association, qui existe depuis dix ans, vise à créer du lien social, raison pour laquelle elle propose des fêtes et défend la création d'espaces d'expression musicale, mais elle n'intervient pas directement dans l'organisation de la Fête de la musique proprement dite.

M^{me} Frachebourg précise, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, que Pré en Bulle est une sorte de maison de quartier volante, donc sans locaux, hormis un bureau à la rue Montbrillant, qui développe des activités socioculturelles dans l'ensemble du quartier des Grottes.

M^{me} Wuthrich Hom relève que Pré en Bulle défend les groupes du crû, car des centaines de musiciens vivent dans le quartier des Grottes et il convient donc de leur offrir des espaces pour s'exprimer.

Répondant à une question, M^{me} Frachebourg indique à la commission qu'elle habite un peu en retrait et que le bruit occasionné par les orchestres est parfaitement supportable pour elle.

Il en va de même pour M. Guardila qui n'est pas du tout importuné par la musique.

M^{me} Wuthrich Hom relève également que de gros efforts ont été faits afin de maîtriser le volume sonore en variant les programmations et en tournant la scène dans des directions diverses. Elle ajoute que le matériel utilisé est bon et que le bruit occasionné se situe en dessous des normes légales.

Audition de l'Association La Galerie, représentée par M^{mes} Naïma Drissi, Floriane Favre, Ariane Téodoridis, MM. Yves Dunand et Xavier Vollenweider

M^{me} Téodoridis indique à la commission que son association compte environ 50 membres bénévoles, habitant le quartier des Grottes ou répartis en ville. Elle relève que le quartier des Grottes est extrêmement actif dans le domaine culturel et ajoute que la Galerie a été très surprise par la production de cette pétition. M^{me} Téodoridis estime, en effet, que la très grande majorité des habitants se montre satisfaite de vivre dans un quartier vivant qui cultive le lien social. Elle estime que la place des Grottes est véritablement le cœur de cet espace, et ajoute que la Ville de Genève loue à la Galerie une maison afin de mener ses activités en permettant, notamment, à des artistes d'exposer. La Galerie organise également des concerts et anime un pôle social qui a lieu dans la zone de rencontre du rez-de-chaussée. M^{me} Téodoridis ajoute que son association est mandatée par la Ville de Genève pour organiser la Fête de la musique dans le quartier, et que, dans ce dessein, elle doit choisir elle-même les orchestres et groupes divers proposés par le département de la culture. Hormis ladite fête, la Galerie est également chargée d'organiser la fête du Carnaval qui aura lieu pour la dernière fois cette année.

Répondant à une question, M^{me} Téodoridis explique que la Galerie travaille la main dans la main avec Pré en Bulle, mais qu'ils n'ont pas du tout été informés de l'existence de cette pétition. Elle reconnaît qu'il y a du bruit pendant la Fête de la

musique, mais elle estime que les insatisfaits devraient faire preuve de tolérance car, après tout, cela ne dure que quelques jours.

M. Vollenweider relève qu'il y a, pendant la fête, des concerts en alternance sur la place des Grottes et à la rue de l'Industrie.

M^{me} Téodoridis ajoute, amusée, qu'une nouvelle pétition demandant davantage de fêtes circule en ce moment dans le quartier des Grottes.

Pour faire suite à quelques questions, M^{me} Téodoridis accepterait bien volontiers, avec les membres de son comité, de participer à une table ouverte avec les pétitionnaires afin de mettre en place un accord à l'amiable.

Séance du 10 mars 2008

Audition de M. Jacques Folly, directeur du Service du commerce à l'Etat

M. Folly explique que le Service des autorisations et patentes, qui dépendait précédemment du Département de justice et police, et l'Office cantonal de l'inspection du commerce ont fusionné le 3 décembre 2007 pour devenir le Service du commerce. Il relève que le problème des nuisances sonores retient beaucoup son service pour la raison que les plaintes vont en augmentant. M. Folly ajoute que le Service du commerce est à la fois une forme de police et une autorité administrative, et il explique à la commission son fonctionnement: après réception d'une plainte reçue au poste de police du quartier, le dossier est transmis au Service du commerce en moyenne quarante-trois jours après. Le nouveau processus du Code pénal impose d'interpeller l'exploitant ou le propriétaire de l'établissement, ce qui prend encore du temps. Il faut ensuite compter cinq jours pour décider d'une sanction, ce qui, reconnaît M. Folly, est encore beaucoup trop long et c'est la raison pour laquelle il s'efforce d'accélérer les procédures. Il poursuit en relevant que le Service du commerce a reçu 396 rapports de police en 2006 pour l'ensemble du canton, ce qui donne bien une mesure de l'importance du problème.

Répondant à une question, M. Folly relève que l'on ne peut pas refuser une autorisation à un établissement qui a reçu des préavis positifs de tous les services. Il note que, pour les terrasses, la gestion du domaine public relève des communes, mais il précise, en revanche, que l'autorisation d'exploitation de la terrasse est du ressort du Service du commerce.

A un commissaire l'interpellant sur les horaires des établissements, M. Folly signale que la limite retenue tourne autour de 2 h du matin et que certains lieux publics ont une autorisation d'exploitation qui va jusqu'à 4 h du matin. Il dispose, à cet égard, de six collaborateurs qui sont chargés de surveiller la ville et la campagne, et il reconnaît donc bien volontiers qu'il leur est difficile de tout contrôler.

A un autre commissaire émettant des doutes sur la validité de certaines patentes, M. Folly explique à cet égard que le contrôle porte sur:

- la propriété du fonds de commerce;
- l'indication des prix des boissons pour les clients;
- l'existence d'un registre du personnel;
- la conformité de la description de l'établissement;
- l'enseigne;
- la mention du propriétaire sur la porte;
- la superficie de l'exploitation et sa capacité d'hébergement.

Un intervenant lui demandant si la Ville est à même de fixer des heures de fermeture, M. Folly conclut en relevant que cela pourrait être envisageable, mais il ne lui donne pas de grandes chances en cas de recours du propriétaire devant le Tribunal administratif.

Séance du 14 avril 2008

Audition de M. Claude Pahud, premier lieutenant à la brigade urbaine et suburbaine, délégué par M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, pour répondre aux questions de la commission

M. Pahud explique d'entrée qu'il vient devant cette commission du Conseil municipal en tant que représentant de l'état-major de la gendarmerie. Il est chargé de la police de proximité, après avoir été lui-même flotier pendant sept ans à la Servette. Il relève que le quartier des Grottes est un village au cœur de la ville, car les habitants se connaissent et font preuve d'esprit d'entraide. M. Pahud poursuit en remarquant que, pour ce qui est du bruit, la configuration de la place des Grottes est telle que les émissions sonores y sont renvoyées dans tout le quartier. Il relève que la pétition porte sur la Fête de la musique, mais il ajoute que généralement les choses passent bien et que la gendarmerie n'intervient qu'en cas de nécessité.

Répondant à une question concernant la bonne mesure des forces sur le terrain pour maîtriser les problèmes sonores, M. Pahud déclare ne pas pouvoir y répondre.

Suivent un certain nombre de considérations et de questions liées à d'autres pétitions.

La commission estime, en fin de séance, que la présence de M. Moutinot aurait mieux permis de faire la part des choses en ce qui concerne les responsabilités des uns et des autres pour les pétitions P-197, P-205 et P-206.

S'estimant néanmoins suffisamment informée, la commission renonce à l'audition de l'exploitant de la Cordelière.

Séance du 2 juin 2008

Le président lit une lettre envoyée par M. Moutinot qui décline la proposition d'être auditionné par la commission.

Une discussion s'engage à ce sujet dans laquelle l'ensemble de la commission regrette que M. Moutinot ne se soit pas présenté ou fait représenter par un fonctionnaire de haut rang.

De nombreux commissaires estiment que cette pétition est excessive car les choses semblent bien cadrées et il convient donc pour les habitant-e-s de la place des Grottes de faire preuve de plus de tolérance pendant la Fête de la musique.

Le président propose ensuite à la commission de passer au vote et en soumet le principe à la commission qui l'accepte à une large majorité.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 DC, 1 R, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 1 non (AGT) et 2 abstentions (L).

La commission des pétitions recommande donc au Conseil municipal de classer cette pétition.

Annexe mentionnée

9.07.07

Les habitants de la place des grottes
PÉTITION

Attendu que:

1. De nombreux abus sont occasionnés par l'octroi d'autorisations de fêtes de toutes sortes sur la place dite des Grottes.

La plus bruyante d'entre elle étant la fête de la musique qui constitue pour de nombreux habitants une véritable nuisance sonore véritablement insupportable vu la conformité des lieux : la place étant trop petite pour une telle manifestation (entourée d'immeubles créant une caisse de résonance qui augmente du double ou triple la sonorité déjà très exagérée des groupes de musiques rock se produisant sur cette place).

De ce fait nous vous demandons l'interdiction formelle de toute forme de manifestation de ce genre qui pourrait par ailleurs aisément se dérouler par exemple au Parc des Grottes ! (Parc des Croppettes)

2. Nous, habitants des Grottes, Signataires de cette pétition : revendiquons auprès des instances municipales et juridiques de la ville de Genève concernées par cet état de choses que vous fassiez interdire définitivement toutes manifestations musicales qui perturbent considérablement la tranquillité des habitants du quartier formée de générations diverses et variées et de tous âges dont certains supportent de plus en plus mal le tapage causé par les manifestations ci-dessus.

Nom et Prénom	Adresse	Signature
---------------	---------	-----------

M^{me} Charlotte Meierhofer, rapporteuse (AGT). Il ressort clairement de l'étude de cette pétition en commission que les choses se passent assez bien dans le quartier des Grottes et que la Ville et les habitants ont mis en place des règles qui permettent à la Fête de la musique de se dérouler dans de bonnes conditions. C'est ce que nous ont dit M. Pierre Maudet, conseiller administratif, M. André Waldis, conseiller culturel, M^{me} Laurence Felder, coordinatrice de la Fête de la musique, le brigadier Christian Progin, l'association Pré en Bulle, l'Association La Galerie, M. Jacques Folly, du Service du commerce, et M. Claude Pahud, premier lieutenant de la brigade urbaine.

Toutes ces personnes en sont d'accord: le règlement relatif au bruit et aux heures de fermeture est généralement respecté. Par ailleurs, ils sont nombreux à nous avoir dit que la fête se déroulait dans un bon climat et que la très grande majorité des habitants y participaient dans une ambiance de fête villageoise. Il convient de rappeler également que la fête ne dure que quelques jours. Il n'y a donc aucune raison de privilégier les seuls intérêts de quelques habitants mécontents autour de la place des Grottes. Je vous invite donc, chères et chers collègues, à suivre la recommandation de la commission, c'est-à-dire à classer cette pétition.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la fermeture définitive de l'Alhambra» (P-211 A)¹.

Rapport de Mme Linda de Coulon.

La pétition P-211 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 23 avril 2008. Cette dernière l'a étudiée au cours de ses séances du 19 mai 2008, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck (en remplacement du président titulaire), du 9 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, et enfin du 25 août 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

La prise des notes de séances a été assurée par M^{me} Lucie Marchon.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 5298.

Préambule

Pour mieux comprendre la demande des pétitionnaires portant sur le maintien de l'Alhambar, dont le sort est directement lié à celui de l'Alhambra, il n'est à ce stade pas inutile de se référer aux multiples péripéties vécues par ce dernier bâtiment.

La rapporteuse rappelle simplement à cet égard que la population genevoise s'est prononcée en faveur du maintien de l'Alhambra en 1995. L'immeuble a été classé monument historique une année après. Devenu propriété de la Ville, il a nécessité des travaux urgents, votés par le Conseil municipal en 2002, avant de devoir subir une rénovation complète dont l'étude est actuellement en cours (cf. notamment le site www.ville-ge.ch/culture faisant l'objet de la proposition du Conseil administratif PR-320).

Enfin, dernièrement, la motion M-788 a été déposée par le Parti socialiste, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle». Elle a été acceptée par une forte majorité du Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif le 22 avril 2008.

Séance du 19 mai 2008

Audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (ci-après: AHCVV), représentée par son président, M. Louis-Charles Lévy, accompagné de M. Jean Spielmann, membre de ladite association, et de M. Roman Juon

L'AHCVV s'est toujours clairement positionnée en faveur de la survie de l'Alhambar dans son lieu d'exploitation actuel. Pour les membres de l'association, il n'y a jamais eu aucun doute que son activité allait se poursuivre malgré la rénovation projetée et à laquelle ils ne se sont pas opposés. Au moment du vote du crédit nécessaire à la poursuite de la rénovation de l'Alhambra, le conseiller administratif chargé du département de la culture s'était lui-même déclaré favorable au maintien de l'Alhambar (cf. proposition PR-320, *Mémorial* 162^e année, pp. 1566 à 1610), évoquant le fait qu'il voulait en faire quelque chose de vivant et de fonctionnel.

Cependant, au vu de l'évolution de la situation, ils ont commencé à réaliser que le lieu serait dorénavant dévolu à un type d'activités plus élitistes, mais surtout que l'avenir de l'Alhambar était désormais compromis. Inquiets à ce dernier propos, ils ont décidé d'alermer les conseillers municipaux au moyen de la présente pétition, rappelant les promesses qui avaient été données en son temps.

Tout a commencé par les annonces faites par la presse selon lesquelles certains cafés et établissements comme le Cristallina, le Radar, la Crémillère et l'Alhambar allaient devoir fermer. Les auditionnés regrettent cet état de fait,

notamment au regard des problèmes de sécurité qu'il soulève. Le maintien de ce type d'exploitations, dont l'activité s'exerce également après la fermeture des commerces du centre-ville, rassure d'une certaine manière les habitants du quartier.

Le manque d'informations émanant directement de la Ville est déploré. Les nouvelles leur parviennent au compte-gouttes, par l'intermédiaire de la presse, ou leur sont transmises incidemment par des tiers mieux informés.

M. Roman Juon, qui a été rapporteur de la proposition visant l'octroi du crédit d'étude destiné à la rénovation de la salle de l'Alhambra (cf. PR-320 A, *Mémorial* 162^e année, p. 1566), rappelle que ladite proposition a été acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal le 13 septembre 2004, mais qu'elle portait sur un projet de rénovation simple. Les pétitionnaires s'étonnent dès lors, et s'en inquiètent, que le projet de rénovation actuel dépasserait actuellement les 30 millions de francs.

Certains pétitionnaires s'interrogent: «si le projet coûte 31 millions de francs et entraîne la fermeture de l'Alhambra», ne va-t-on pas faire porter la responsabilité du capotage éventuel du projet sur «ceux qui ont refusé la fermeture de l'Alhambra»? Peut-être convient-il de trouver une solution alternative.

Un membre de la commission demande l'avis des représentants de l'AHCVV sur la solution proposée par le Conseil administratif consistant à déplacer l'Alhambra.

Cela est concevable, pour autant que cette mesure soit limitée à la durée des travaux. Il est toutefois relevé que le succès de l'Alhambra est dû en grande partie à sa situation et à la personnalité du gérant. Une interruption totale de l'activité de l'établissement pendant un certain temps pourrait entraîner sa disparition. Il est dès lors impératif de prévoir un lieu transitoire pendant la durée des travaux.

Des négociations entre la Ville et les habitants ont-elles été entamées? Non, il n'y a eu aucun contact avec les autorités.

A l'issue de cette audition, les commissaires de la commission des pétitions demandent, à l'unanimité, l'audition du Conseil administratif et celle du gérant de l'Alhambra.

Séance du 9 juin 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement. Ce dernier a été délégué par le Conseil administratif pour intervenir sur cet objet

Le magistrat se déclare très emprunté par cette affaire. Il est personnellement intervenu, en son temps, lors du lancement du référendum sur l'Alhambra.

A l'heure actuelle, le dossier technique se trouve entre les mains des services du magistrat. L'estimation des coûts de rénovation évolue avec le temps. En ce moment même, le montant articulé serait de l'ordre de 27 millions de francs. On est passé de 450 places à 750 places en sécurisant les galeries. Pour l'instant, l'on envisage la création de 1100 places, mais cela ne va pas sans poser un problème d'accueil. Cette importance se justifie au regard des futurs utilisateurs, organisateurs de spectacles au Palladium. Ils souhaitent une salle intermédiaire entre l'Arena et le Palladium, ce qui impose des modifications pour l'accueil debout, «avec un plancher amovible qui permettra de coulisser tous les fauteuils sous la scène, puis de mettre des loges sur le parking, ainsi qu'une couche d'isolation» supplémentaire qui permettra d'améliorer l'isolation acoustique. Il s'agit de protéger les alentours du bâtiment des nuisances sonores provenant de l'intérieur et, inversement, d'empêcher les bruits extérieurs (émanant de la circulation automobile, par exemple) de pénétrer à l'intérieur.

Les problèmes évoqués vont-ils freiner le dépôt d'une proposition du Conseil administratif? Selon le magistrat, le dossier se trouve pour le moment effectivement bloqué sur le plan technique.

La même question est reprise plusieurs fois par les commissaires: à partir de quel moment le Conseil administratif a-t-il décidé de passer de 750 à 1100 places? Personne ne se souvient, ici, d'une proposition visant la création d'une salle disposant d'un nombre de places aussi important.

Actuellement, l'étude porte sur la solution médiane qui ne prévoit que 750 places.

Est-il exact que le tenancier actuel s'est engagé à quitter les lieux au moment des travaux? Il est répondu affirmativement à cette question.

Qu'en est-il des coûts de rénovation dont l'estimation est actuellement passée du simple au double?

S'agissant d'une vieille bâtisse, construite sur des remblais, les chiffres prennent vite l'ascenseur. Chaque exigence supplémentaire, comme celle engendrée, par exemple, par le choix de «la maison de toutes les musiques», nécessite des aménagements supplémentaires qui représentent un certain coût. A cet égard sont également citées: l'augmentation de la taille des loges et la réfection du toit. A l'heure actuelle, l'estimation s'élève à 27 millions de francs, à laquelle il convient d'ajouter encore un million pour le plancher amovible, et un autre million pour l'option de l'éclairage et la sono.

Le dossier est géré par deux départements ayant chacun leurs propres exigences.

Revenant au nombre de places, une commissaire relève que l'AMR et les Ateliers de musicologie sont loin de drainer un public de 1100 personnes et elle se

demande encore ce qui motive une telle augmentation par rapport au projet initial de 2004. Ce changement, demandé par les responsables du Chat Noir, s'est finalement opéré au moment du choix de l'installation de «la maison de toutes les musiques».

Un projet, avec options, sera proposé ces prochains temps au Conseil municipal. Une version avec 750 places, une autre comportant 1100 places et, enfin, une version minimaliste prévoyant une simple remise en l'état avec 450 à 500 places. Parallèlement, un autre projet prévoit la construction de l'Alhambra jusqu'en haut de la colline, des habitations et un restaurant, dans le genre de Confédération Centre.

Un commissaire s'étonne que le Conseil administratif aille de l'avant, sans l'assurance d'une certaine fréquentation de tous les concerts prévus. Il évoque, par ailleurs, les problèmes d'accès que pourraient rencontrer les commerçants du centre-ville. Supprimer le parking et bloquer la rue de la Rôtisserie ne leur rendra pas la chose aisée.

En conclusion, le magistrat déclare encore que le Conseil administratif espère une détermination très claire avant de poursuivre ses travaux.

Séance du 25 août 2008

Audition de M. Claude Lazzaretti, qui participe à la gérance de l'Alhambar

Ce dernier tient préalablement à s'exprimer sur ce qu'il a entendu incidemment sur TV Léman bleu qui diffusait des débats du Conseil municipal portant précisément sur la gérance de l'Alhambar. Contrairement à ce qu'il a pu entendre, la gérance de l'Alhambar ne bénéficie d'aucun privilège, au niveau du loyer payé notamment. Les conditions du contrat de fermage sont les mêmes que celles applicables aux autres établissements. Il est vrai que, à l'origine, les exploitants de l'Alhambar n'étaient redevables qu'à concurrence de 5% de leur chiffre d'affaires, mais il s'agissait, à l'époque, du taux usuel pratiqué à l'Etat. Lorsque le bâtiment a été repris par la Ville, ce taux a été revu et ajusté au prix courant.

Les trois associés gérants de l'Alhambar ont été auditionnés par des personnes déléguées par le département de la culture au sujet de l'avenir du lieu, mais non sur le bâtiment en tant que tel. Ils ont reçu une lettre leur signifiant leur congé dans les conditions prévues par leur contrat; ils ne s'y sont pas opposés.

M. Lazzaretti évoque qu'il vient du milieu culturel et qu'il a participé en tant que tel à l'ouverture de l'Usine. Il a par ailleurs également participé au Festival de la Bâtie.

Tout comme les membres de l'AHCVV, c'est par la presse qu'il a appris que le projet de l'Alhambra ne prévoyait plus qu'une buvette les jours de spectacle.

Avec les locataires actuels de la salle de spectacles, les gérants de l'Alhambar pratiquent le concept d'un café-restaurant ouvert toute la journée et parfois la nuit. Ils déplorent que le quartier devienne un peu mort, où seuls des bars de luxe subsistent encore.

Il rappelle que les pétitionnaires ont recueilli plus de 3000 signatures en trois semaines et demie. La récolte de signatures a été interrompue aussitôt après le vote du Conseil municipal tendant à sauver l'Alhambar. Les gérants craignent que, après les travaux, seules les personnes qui pourront s'acquitter des droits d'entrée fréquenteront ce bâtiment. Le quartier se vide, il devient triste. L'existence d'un bar du type de l'Alhambar dans ce lieu a un sens. Il lui paraît important, même si le concept actuel change, que l'idée d'un restaurant, fonctionnant également comme café, subsiste. Une simple buvette ne permettra pas les brunchs du dimanche, ni les repas de midi. Il faut absolument dynamiser le dimanche, le midi (qui a beaucoup de succès) et l'apéro. Ce sont des moments où se rencontrent diverses formes de population et cela grâce à une politique de prix corrects. Les soirs de fin de semaine sont également prisés. La forte fréquentation du lieu démontre sa raison d'être.

L'on a reproché aux gérants de l'Alhambar de fermer la porte qui sépare le haut et le bas de l'Alhambra. Or ils ne font en cela que respecter une des conditions imposées par leur contrat.

Le gérant confirme que le bail a été renouvelé en 2007 et qu'il échoit en 2009. Il pourrait être renouvelé si les travaux ne démarrent pas. Cela pose toutefois un problème aux exploitants, dans la mesure où ils ne savent pas quand ils devront s'en aller.

Un commissaire se souvient d'une assurance émise par le Conseil administratif d'après laquelle les gérants actuels pourraient réintégrer les lieux après les travaux. Le gérant confirme que cette clause a effectivement figuré un certain temps dans le bail, mais qu'elle a ensuite été annulée à partir de 2005.

Le tenancier auditionné a repris un établissement en faillite, alors que ce dernier se trouve être aujourd'hui une véritable institution. Il ne pense pas qu'un bâtiment préfabriqué, installé dans le parking, rencontrerait le même succès. Il regrette que les architectes chargés de l'étude ne se soient pas intéressés à contacter les gérants. Il estime, en effet, qu'une telle consultation pourrait favoriser une certaine cohérence et l'élaboration d'une démarche plus «intégrative». Pour lui, il y a de la place autant pour des spectacles toute l'année que pour un lieu comme l'Alhambar. Pourquoi ne pas prévoir une terrasse accessible depuis la première galerie et un gradin fixe à la romaine plutôt que le projet, à son avis trop onéreux, qui empêche d'élargir la terrasse. Le nombre de 1100 places lui paraît trop important par rapport à la grandeur du bâtiment. De plus, l'arrivée d'un nombre de personnes aussi important pour assister à des spectacles, dans un secteur dépourvu d'autres activités, effraie les gens du quartier.

Depuis le mois de juin, les services de la sécurité inspectent les lieux pour découvrir d'éventuelles défaillances du bâtiment. Les cuisines faisaient souci au magistrat dans un premier temps, mais elles ont ensuite été déclarées en ordre, à l'exception de quelques petits problèmes. Le Service d'incendie et de secours a jugé les sorties de secours adéquates, sauf un remaniement mineur. L'électricité et le chauffage sont les deux grands postes à rénover. Des panneaux d'amiante en sous-sol vont être prochainement enlevés. Quant à la salle de l'Alhambra, la fragilisation du béton a imposé le soutien de son plancher à l'aide d'étais.

Pour clore, le tenancier tient à relever que beaucoup d'artistes ont signé la pétition parce que les prix pratiqués par l'Alhambra restent modestes, même si d'autres défendent le projet tel qu'il est présenté actuellement. A cet égard, il convient de tout mettre en œuvre pour ne pas diviser les artistes sur ce projet et tenter d'en faire un projet commun.

Discussion et vote

Pour A gauche toute!, la concertation n'a pas fonctionné dans cette affaire. Son représentant se positionne, sur le principe, pour le maintien de l'Alhambra, en réservant les modalités dans les discussions et propositions ultérieures.

Un représentant des Verts a l'impression que les gérants étaient plutôt d'accord de quitter l'endroit pendant les travaux, en occupant un lieu provisoire, pour autant toutefois qu'un engagement soit donné sur une réintégration du bâtiment après les travaux. Les exploitations de ce genre ferment un peu partout à la Vieille-Ville et il se propose dès lors de soutenir cette pétition.

Le Parti démocrate-chrétien s'est toujours déclaré en faveur du maintien de l'Alhambra et continue à l'être.

Une représentante socialiste tient à faire prendre conscience à chacun que l'Alhambra ne peut pas poursuivre son activité pendant les travaux.

Enfin, le représentant radical propose de classer la pétition sans suite, dans la mesure où un vote allant dans le sens de la pétition a déjà été formulé par le Conseil municipal (cf. motion M-788, votée le 22 avril 2008).

Mis aux voix, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté par 11 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 1 L, 2 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 R).

NON à la fermeture définitive de l'Alhambar

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève

Les signataires de la pétition demandent au Conseil municipal de maintenir l'ALHAMBAR dans sa formule actuelle, soit un établissement ouvert au public en journée et soirée.

Le projet du Conseil administratif prévoit d'ouvrir une buvette les soirs de spectacles, soit environ 200 représentations par année. Actuellement, l'Alhambar sert 50 repas à midi et accueille une clientèle fidèle et nombreuse le reste de la journée et en soirée.

Le centre-ville perd ses établissements publics, tels le tea-room de l'Uniprix, le Radar, la Crémère et récemment le Cristalina à la rue de Rhône, propriété de l'Hospice Général ?

Les Rues Basses, la rue de la Rôtisserie et le bas de la Vieille-Ville sont habités par de nombreux habitants. La fermeture de ces établissements a pour conséquence la disparition de l'animation et la mort du quartier.

L'Alhambar doit poursuivre son activité actuelle, même pendant la durée du chantier de rénovation de l'Alhambra.

Nom	prénom	adresse	signature
-----	--------	---------	-----------

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

Mesdames et Messieurs, au départ, c'était une rénovation simple de l'Alhambra qui était prévue dans la proposition PR-320 votée à l'unanimité des membres du Conseil municipal en 2004. Ensuite, le projet a évolué, porté par les magistrats de la gauche, et la capacité de la salle de l'Alhambra est passée de 450 à 750 places, puis à 1100 places. C'est devenu la Maison de toutes les musiques, vouée aux associations, et cela sans tenir compte des activités actuelles. En l'occurrence, la pétition P-211, Mesdames et Messieurs, a recueilli plus de 3000 signatures: je vous invite donc à voter oui aux conclusions acceptées par la majorité de la commission et demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Premier débat

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). En avril 2008, lorsque nous avons parlé de la motion M-788 dans cette même enceinte, les Verts ont défendu l'Alhambra, Maison de toutes les musiques, dont le crédit d'étude a été voté en 2004, comme vient de le rappeler M. Lathion, le projet alors présenté destinant tous les espaces du bâtiment de l'Alhambra au projet culturel.

Une nouvelle pétition P-224 émanant des milieux musicaux – et annoncée au début de notre séance – a été déposée le 28 octobre dernier. Elle est munie de 2600 signatures et demande la réalisation du projet de Maison de toutes les musiques, et non pas le sabotage de l'Alhambra, à savoir qu'il faut mettre la priorité sur la rénovation de la salle de spectacles et des espaces annexes, indispensables aux spectacles et à la réalisation du projet culturel, et non sur le maintien à tout prix d'un café-restaurant ou d'un bar. En conclusion, les Verts continuent à soutenir en priorité le projet culturel, et c'est pourquoi nous voterons ce soir le classement de cette pétition.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Mesdames et Messieurs, la pétition P-211 pour sauver l'Alhambra est à l'ordre du jour avant même que le projet de réhabilitation de la salle de l'Alhambra ait été déposé par le Conseil administratif.

Il faut rappeler que cette salle a été laissée dans un tel état de délabrement par l'Etat, son ancien propriétaire, que ce n'est que grâce aux dérogations accordées par les services responsables de la sécurité et de la salubrité qu'elle a encore pu être utilisée par la Ville. Cette situation était connue de tous, avant même que la Ville acquière ce bâtiment. Lors du vote en urgence d'un projet minimaliste, permettant tout juste de parer au plus pressé, nous avons remis en cause la mise en chantier des travaux par étapes, car nous voulions un projet pour la zone. Nous avons dû attendre deux ans et la fermeture de la salle pour que soit présenté un

premier projet, que nous avons voté sans enthousiasme. Il y a plus de cinq ans, notre Conseil a accepté à l'unanimité un projet d'étude et de rénovation de la salle de l'Alhambra, objet de la proposition PR-320. Le crédit d'étude était de près de 1 million et le projet était estimé de 8 millions à 19 millions pour l'ensemble de l'opération.

Je précise encore que lors de notre séance de septembre 2004, comme l'a dit M. Lathion, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité une recommandation liée au projet d'arrêté relatif au crédit d'étude, et là citons le *Mémorial*: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de lui présenter en même temps que la proposition qui découlera de ce crédit d'étude une variante de rénovation minimale.» Lors de ce débat, le conseiller administratif en charge du dossier nous avait expliqué, juste avant le vote unanime de notre Conseil, et là je cite à nouveau le *Mémorial*: «Il n'y a aucune raison pour que l'Alhambra ne rouvre pas après les travaux. Chaque fois que j'y vais, je constate que ce bar est bien fréquenté et que les gens apprécient ce lieu. Pour le moment, il n'y a aucune raison de ne pas continuer avec les mêmes tenanciers, dans les mêmes conditions.»

Nous voilà cinq ans plus tard avec un projet – à ce que nous supposons, puisque nous ne l'avons pas encore reçu – qui ne répond en rien aux demandes formulées par notre Conseil, ni aux promesses faites par les magistrats. Ici, je rappellerai qu'il y a plus d'un siècle le Bâtiment des Forces-Motrices a été construit en moins de quatre ans, alors que nous attendons toujours une proposition pour cette zone de l'Alhambra! C'est pourquoi cette pétition P-211 a été lancée par des habitants et par des habitués de cette salle, qui sont indignés par la tournure prise par ce dossier. En effet, on parle d'un projet où le nombre de places va doubler et qui implique la fermeture définitive de l'Alhambra. Pour nous, les décisions du Conseil municipal sont bafouées et aucun des engagements pris par le Conseil administratif n'est respecté. Mesdames et Messieurs, où est le projet alternatif demandé à l'unanimité par notre Conseil? Qui a changé le cap du projet, passant de 500 à 1000 places? Qui a pris cette décision et pourquoi fermer définitivement l'Alhambra? Voilà pourquoi nous ne sommes pas satisfaits par la gestion de ce dossier. Nous vous proposons donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, qui pour nous est le seul responsable du retard pris par ce dossier.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord rappeler que la quasi-totalité des débats que nous pourrions avoir ce soir ont déjà été menés par notre Conseil le 22 avril 2008, lorsque nous avons traité la motion M-788 intitulée «Pour le maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle», titre qui ressemble fort, ma foi, au titre de la pétition P-211: «Non à la fermeture définitive de l'Alhambra». Mais enfin, puisque nous devons traiter deux fois le sujet, faisons-le!

Je commencerai par relever que de nombreuses voix se sont élevées dans ce cénacle pour déplorer la désertification du centre-ville, qui voit nombre d'arcades et de petits commerces être remplacés par des commerces de luxe, ainsi que la fermeture de nombreux restaurants au centre-ville, notamment autour de la zone de l'Alhambra. Cette désertification touche beaucoup de monde, puisque le centre-ville est fréquenté par énormément de gens qui profitent de leur pause de midi pour faire du lèche-vitrine ou pour rencontrer des amis. Le soir, le problème est encore plus criant et notre centre-ville fait vraiment grise mine, puisque beaucoup de restaurants n'ouvrent que la journée.

C'est dire l'importance d'un établissement comme l'Alhambra, symbole de la rencontre entre un lieu et son public. François Mitterrand avait coutume de dire que l'élection du président de la République était la rencontre entre un homme et la France. Ici, il s'agit plus modestement de dire que l'Alhambra, dans sa fonction actuelle, a trouvé son public, un public mixte au niveau de l'appartenance sociale. Car on ne rencontre pas que des bobos, des banquiers, ou des ménagères de 40 ans, lorsqu'on va déjeuner à l'Alhambra, mais un peu de tous ceux-là, et c'est ce qui fait le charme mais aussi l'utilité du lieu. La clientèle n'est pas mono-type, elle est composée de différentes classes sociales et de tous types de professions.

Aussi, nous, groupe libéral, devons exprimer notre incompréhension devant le fait qu'on n'arrive pas, dans un bâtiment aussi grand, à l'occasion d'une rénovation aussi importante, à trouver un espace où l'Alhambra puisse continuer à exister en tant que restaurant, indépendamment de l'exploitation de l'Alhambra. Car, finalement c'est de cela qu'il s'agit. On nous dit que l'Alhambra ne peut être conservé, parce que la réorganisation de l'Alhambra suppose qu'il y ait une buvette dévolue aux seuls spectacles, ce qui n'est pas compatible avec l'ouverture d'un restaurant au public. Pour notre part, nous nous étonnons que, dans un tel volume, sur une telle surface, les services de MM. Mugny et Pagani n'aient pas réussi à trouver une formule permettant de conserver l'Alhambra dans sa formule actuelle et d'ouvrir une buvette pour les spectacles, par exemple à la place du bar actuel au rez-de-chaussée. L'espace existe et il n'y a pas de quoi se torturer l'esprit avec des solutions compliquées.

Dans ce dossier, il y a d'un côté les artistes qui clament qu'on n'a pas le droit de toucher à leur projet. De l'autre côté, il y a le public qui veut conserver son Alhambra. Et au milieu, il y a M. Mugny qui, aux yeux des libéraux, a une légère tendance à privilégier les besoins des professionnels du spectacle par rapport aux considérations liées à l'usage public des lieux et aux besoins prépondérants de la population. Devant la ferveur populaire autour de ce bâtiment et en tenant compte de toutes ces tendances, il s'agit maintenant de trouver un compromis qui permette la mixité, l'acceptation de l'autre, l'accès à tous. Une solution doit être trouvée qui permette à la fois l'exploitation de l'Alhambra dans les meilleures

conditions et la préservation de l'Alhambra, cet espace qui a trouvé son public. C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter les conclusions de la commission et le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs, nous nous sommes prononcés pour un renvoi de la pétition au Conseil administratif, en souhaitant maintenant qu'un projet réaliste nous soit proposé. Toutefois, l'Union démocratique du centre tient à souligner l'importance qu'il y a, dans le cadre de ce projet, à maintenir toutes les places de parking. C'est pour nous de première importance, car ces places sont essentielles tant à la vie du quartier qu'au maintien du commerce genevois.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, à 22 h 58, après les excellentes interventions de mes préopinants Marie-France Spielmann et Alexis Barbey, je me limiterai à préciser que, dans le prolongement de la motion socialiste M-788 déposée en avril dernier et demandant le maintien de l'Alhambra, nous allons bien entendu soutenir cette pétition. Celle-ci, soit dit en passant, a récolté 3000 signatures en moins de trois semaines, ce qui devrait laisser songeuses les personnes qui remettent en question le bien-fondé, voire le succès de cet établissement. Nous soutenons cette pétition qui vise exactement le même objectif politique que la motion déposée en avril, à savoir lutter contre la disparition de l'animation au centre-ville. Je terminerai sur deux mots: non à la fermeture définitive de l'Alhambra, point barre!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, ce dossier est malheureusement au point mort, et je le regrette. En l'occurrence, lors de la législature précédente, certains ont trouvé nécessaire d'augmenter la jauge de la salle de spectacles, à tort ou à raison, mais toujours est-il qu'ils l'ont fait et qu'il faut dès lors trouver un espace où les spectateurs puissent se distraire durant l'entracte et trouver les commodités nécessaires. On ne peut pas augmenter la capacité de la salle de spectacles et conserver l'Alhambra tel qu'il est. Il y a là une incompatibilité qui est évidente pour n'importe quel architecte soucieux de la bonne exploitation du bâtiment. Ce dossier est donc au point mort.

Pour ma part, je vous ai proposé – malheureusement, cela prendra un peu plus de temps – de vous remettre la responsabilité de définir exactement ce que vous voulez. Vous aurez ainsi à choisir entre le projet de la Maison de toutes les musiques à 24 millions et un projet minimaliste qui tournera autour des 13-15 millions. Ce projet minimaliste impliquera qu'un nouveau crédit d'étude soit voté.

Par ailleurs, sachant que, pendant les travaux qui dureront trois ans, il faudra bien mettre l'Alhambar quelque part, nous vous proposerons d'installer un pavillon provisoire évalué à 1 million de francs. Vous aurez aussi le choix de maintenir l'Alhambar dans ce pavillon. Enfin et surtout, nous allons profiter de cette remise à plat pour vous présenter un crédit d'étude en vue de construire des logements le long de la butte, depuis l'Alhambra jusqu'à la rue Calvin, ainsi que, éventuellement, un grand restaurant.

Sans allonger, je dirai que le Conseil administratif sera heureux de donner suite à cette pétition, de la même façon qu'il a entendu votre volonté unanime manifestée dans la motion M-788. Nous nous retrouverons, bien évidemment, en commission. Mais je voudrais aussi souligner, très solennellement, que dès le moment où le Conseil municipal aura choisi les options, il ne sera plus question de les remettre en cause! Celles et ceux qui voudraient remettre en question les choix que vous aurez faits en toute connaissance de cause, auront affaire à moi... (*Exclamations.*) En effet, le mandat du Conseil municipal sera alors clair et net et il ne s'agira plus d'y déroger, que ce soit sous l'influence des milieux musicaux, de mes collègues conseillers administratifs, ou de vous-mêmes, Mesdames et Messieurs. Dès lors que vous nous aurez donné des consignes, je m'y tiendrai et je pense que vous vous y tiendrez aussi!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à la majorité (quelques oppositions).

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne fin de soirée américaine!

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2222
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2222
3. Pétitions.	2222
4.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 7 mai 2008 sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» (IN-1 A)	2223
4.b) Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:	
– la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA» (P-201 A);	
– la pétition intitulée: «Contre la suppression des prestations sociales municipales complémentaires à l'AVS» (P-202 A) . . .	2223
4.c) Interpellation du 21 janvier 2008 de M. Simon Brandt: «Quelles conséquences sociales, budgétaires et fiscales suite au maintien des prestations OCPA?» (I-167). Suite du premier débat	2223
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 28 299 000 francs destiné à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 A)	2252
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 000 francs destiné à l'équipement de «pôles presse» par la fabrication et la pose de 346 supports pour caissettes à journaux sur l'ensemble du territoire municipal (PR-638 A)	2259
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Etat désastreux du quartier des Acacias et de la rue des Ronzades» (P-184 A)	2264

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Interdire toute manifestation musicale sur la place des Grottes» (P-197 A)	2270
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la fermeture définitive de l'Alhambar» (P-211 A).....	2280
10. Propositions des conseillers municipaux	2292
11. Interpellations	2292
12. Questions écrites	2293

La mémorialiste:
Marguerite Conus